

+))

I **LE TITRE DU PROJET CONCERNÉ 6211-18-009_avril 2003**

Raccordement SCGM au réseau de Gazoduc TQM dans l'est de l'Île de Montréal
Responsable du promoteur GMi: M. Claude Doré, chef de service d'ingénierie

.))

+))

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

Assemblée du	6 avril 2004
Séance(s) tenue(s) le(s)	6 avril 2004
Numéro de la résolution	CA04 11 04 0097
Numéro de dossier :	1042931004

CA04 11 04 0097 ADOPTION – PREMIER PROJET – RÉSOLUTION NUMÉRO
PP-10 AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION
D'UN POSTE DE LIVRAISON ET DE MESURAGE DU GAZ
NATUREL PROJETÉ AUX 13875 ET 13895, AUTOROUTE MÉTROPOLITAINE

(40.002)
Il est proposé par monsieur le conseiller Marius Minier,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Plante,
et unanimement résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est (RCA03-11009) , le premier projet de résolution numéro PP-10 visant à autoriser la construction et l'occupation d'un poste de livraison et de mesurage du gaz naturel projeté aux 13875 et 13895, autoroute Métropolitaine;

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une consultation publique le 28 avril 2004 à 18 h 30, au bureau d'arrondissement situé au 11370, rue Notre-Dame Est à Montréal.

ADOPTÉ
1042931004
R40.002
hl

Création : 2004-04-13 11:44 Hélène LEVASSEUR
projeté aux 13875 et 13895, [=DEUX PROPRIÉTÉS DISTINCTES] [?]
autoroute Métropolitaine correspondant au lot 1 156 899 du cadastre du Québec,
circonscription foncière de Montréal - District du Bout-de-l'Île

Modifications : 2004-04-13 11:44 Dany BARBEAU

.))

+))

POUR L'ATTENTION DU BUREAU D'AUDIENCE PUBLIC SUR L'ENVIRONNEMENT
M. François Lafond président, dame Sylvie Girard commissaire, dame
Suzanne Bouchard coordinatrice du secrétariat et M. Yvon Deshaies analyste.

° fn040617.pdf REMPLACE LES DOCUMENTS fn040604.pdf et fn_40604.pdf
° vocable Gaz Métro indistinctement pour: SCGM GMi etc.

.))

DOCUMENTATION PERSONNELLE

+))
POUR VOTRE « MÉMOIRE »
.)))-

- I UN POSTE DE LIVRAISON ASSEZ «COMPARABLE»
OBJECTIFS DE GAZ MÉTRO
AUGMENTATION OU DIMINUTION
OBLIGATIONS DE GAZ MÉTRO

- II LE GAZ A SERVI D'ARME CHEZ CERTAINS "EXPERTS"
ENQUÊTE

- III IMPUTABILITÉ PROFESSIONNELLE
FONCTION EXACTE DE CE NOUVEAU POSTE[?]

- IV SOURCE INTERNET PRO-PLACEMENT (www.proplacement.qc.ca)
re_FINANCEMENT [?]
INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

- V MES SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR L'AMÉLIORER

- VI GRAVE NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE
A LA MANIÈRE "DU" DROIT DE LA FAMILLE
A QUELQUES MOIS DE MA RETRAITE

POUR VOTRE « MÉMOIRE »
DOCUMENTATION PERSONNELLE

surtout pas s'intéresser à leurs améliorations puisqu'ils tiennent déjà compte de la météo[?] Si la «haute» sensibilité de leurs appareils de télédétection et «surveillance des fuites» ne leur permet pas de connaître la météo distinctement pour chaque poste de service, si leurs techniques de contrôle «à distance de l'usine» deviennent incidemment à l'échelle du Québec un vrai problème de «sécurité publique» tout aussi assujettie aux écarts subits de température qu'aux tremblements de terre, à la fréquence des vols à Dorval plutôt que Mirabel ou au «terrorisme international»... Gaz Métro doit améliorer sans faute la sécurité publique des Québécois. L'air respirable ne doit pas contenir plus de 25ppm de CH4.

.)) -
+))),

II RÉDACTION

.)) -
+))),

LE GAZ A SERVI D'ARME CHEZ CERTAINS "EXPERTS"

Je suis fonctionnaire municipal et après quarante ans d'une vie Montréalaise très consciencisée, j'avais choisi pour ma retraite de rénover la vieille résidence campagnarde de mes grands-parents. Je suis architecte et urbaniste, spécialisé en réglementation de zonage, principalement au sujet des usages urbains, de leur codification et géomatrisation jusqu'à l'élaboration de coefficients d'utilisation en regard des risques voisins. [pi R²Hauteur/600±] [alors que Gaz Métro devrait parler de «coefficient d'émission» par volume réel de distribution]

Mais **le vingt-sept mars dernier Gaz Métro anéantissait mon rêve** de redonner vie à ce tout petit noyau de patrimoine [±15000m²] surexposé aux nouvelles misères d'aujourd'hui. A quelques mois de la retraite, je ne pouvais simplement plus respirer dans la maison parce que durant la nuit Gaz Métro nous a «gazé». La Sureté du Québec intervient en région pratiquement lors de chaque décès de nos jeunes. Mon premier réflexe m'oriente immédiatement vers la Sureté du Québec plutôt que les pompiers ou le 911, plutôt surtout que l'échantillonnage de l'air ou la prise de sang. L'effet Gaz Métro à distance "sur l'équilibre naturel" était chez moi un «crime presque parfait». Depuis toujours **le gaz a servi d'arme, pratiquement sans réglementation de contrôle, chez certains «experts»**. Si Gaz Métro prétend être inoffensif à plus de 300 mètres, cette "arme" est démesurée et sournoise puisqu'elle ne laisse surtout pas de trace. Mais si la police avec ses limites exactes ou Gaz Métro nous réfèrent à la municipalité, quoi faire donc[?]

.)) -
+))),

ENQUÊTE

Après enquête, selon Nadine Martin, Gaz Métro aurait décidé dans la nuit de vendredi à samedi de procéder à «**l'entretien annuel du système d'odorisation du poste de livraison de Portneuf**». Les conditions météorologiques de cette nuit du 27 mars dernier m'ont semblé très particulières en raison d'une brume opaque et d'un... plafond nécessairement très bas qui n'ont pu passer inaperçues même chez Météo_Média. Moi je crois plutôt qu'il s'agissait véritablement d'une «purge à l'atmosphère» de plus de quinze mille mètres cubes en «télégestion» avec ou sans facturation de 4000\$ avant taxes pour ceux qui auraient commandé cette livraison "exclusive" jusqu'à mon domicile[?] évidemment de gaz naturel direct et ses effets asphyxiant plutôt que son seul traceur au mercaptan (qui aurait voyagé à l'horizontal six cents mètres plus loin sans gaz porteur[?]). Bref l'enquête de Nadine Martin devrait être immédiatement référée au syndic [syndic@oiq.qc.ca] de l'ordre des ingénieurs.

D'ailleurs le plus jeune de mes voisins immédiats est décédé à trente-huit ans dans sa maison voisine cette même nuit et tout le village en était immédiatement devenu conscient. Moi je réalise simplement **ma chance d'avoir été éveillé** mais pour l'instant je crois être dangereusement exposé «à perpétuité» aux rejets de Gaz Métropolitain.

.)) -

POUR VOTRE « MÉMOIRE »

DOCUMENTATION PERSONNELLE

+))) ,

IV PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET ET GAZ MÉTRO

.)) -
Contrairement aux autres distributeurs qui sont des entreprises incorporées, **Gaz Métro épouse le cadre légal d'une société en commandite**. Son statut légal se rapproche donc de celui des sociétés de fiducie et des sociétés de redevances. Deux points la distinguent cependant de ces dernières.

_ Le premier : la **responsabilité civile de ses sociétaires** (les détenteurs d'unités) qui **se limite à la valeur de leur placement** alors qu'elle est illimitée dans le cas des détenteurs d'unités de société de fiducie ou de redevances.

Le second point : **Gaz Métro ne distribue qu'une partie de ses flux de liquidités** tirés de son exploitation à ses sociétaires alors que la plupart des sociétés de fiducie ou de redevances en distribuent la presque totalité.

Conséquence: Gaz Métro dispose d'une plus grande **flexibilité pour ce qui est de financer son expansion. Gaz Métro se partage également à part égale avec Trans-Canada PipeLines la propriété du pipeline TQM** qui achemine le gaz naturel provenant de l'Ouest canadien vers les Maritimes.

C'est aussi grâce à ces liquidités que Gaz Métro peut envisager construire un nouveau gazoduc qui viendra alimenter en gaz naturel la nouvelle centrale électrique qu'entend construire TransCanada PipeLines près de Trois-Rivières. Or, avec la forte poussée du prix de gaz naturel, **Gaz Métro peut difficilement concurrencer Hydro-Québec et...** le gaz naturel, à son prix actuel, ne peut **que très difficilement rivaliser avec l'huile lourde**.

En 1994, alors que sa part s'échangeait autour de 12 \$, la compagnie accordait une distribution annuelle de 1,17 \$ l'unité. En 2003, cette distribution s'élève à 1,34 \$ l'unité alors que le cours de cette dernière oscille à près de 22 \$. La distribution actuelle donne un **rendement annuel courant de 11,6 % du capital initial investi en 1994**.

Voici quelques liens entre Hydro-Québec et Gaz-Métropolitain
La Société est détenue à 25,3 % par le public et à 74,7 % par **Gaz Métro inc.**, qui est elle-même détenue à 100 % par **Noverco Inc.**, propriété d'Hydro-Québec (41,22 % avec une option sur un bloc additionnel de 9 %), d'Enbridge (32,06 %), de Gaz de France (17,56 %), de Financière Banque Nationale 8,4 % et de la Caisse de dépôt 0,76 %.

Le coût d'approvisionnement en gaz naturel tient compte de plusieurs facteurs. Il y a d'abord le coût de fourniture, c'est-à-dire le prix que paie Gaz Métropolitain pour son gaz réseau. «Comme nous achetons du gaz tout au long de l'année, ce coût varie selon le marché. Nous ajustons chaque mois la facture en conséquence.»

S'ajoutent au coût de fourniture **les coûts de transport, d'entreposage et du gaz de compression, une petite quantité de gaz qu'on utilise pour «acheminer» le gaz dans le pipeline.**

«La Régie de l'énergie [Ch.R-6.01] nous autorise à faire un profit uniquement sur le tarif de distribution et c'est celui-ci qui varie selon la consommation.» Et qui évidemment s'additionne aux autres coûts pour en arriver au coût total. Ce tarif serait aujourd'hui de 0.26068 dollars le mètre cube.

Source Internet Pro-Placement (www.proplacement.qc.ca)

Quand nos lois pourront-elles reconnaître les récriminations de tous les citoyens Québécois plutôt que les seules plaintes sur livraisons par canalisation à tel ou tel consommateur[?] [Régie de l'Énergie]

POUR VOTRE « MÉMOIRE »
DOCUMENTATION PERSONNELLE

+))
re_FINANCEMENT [?]

"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé". Alors que la solidarité et le respect mutuel devraient être l'essence-même des rapports humains, la confiance s'entretient au quotidien ou se détériore à jamais. Depuis le 27 mars dernier et le traitement de ma plainte chez Nadine Martin, il n'y a donc plus dans mon esprit aucune «**garantie de non-malveillance**» de cette société à moins d'un kilomètre de la moindre de ses installations. Même si Gaz Métro paraît être en croissance pour ses sociétaires, Gaz Métro n'assure pas mieux aujourd'hui qu'en 1989 la sécurité publique des Québécois.

Il faut se rappeler qu'en 1989 Gaz Métro appartenait à M. Marcel Dutil de Canam-Manac qui, avec trop peu de ressources-critiques, dirigeait déjà un grand nombre d'ingénieurs. Sa confiance était basée sur de **vrais rapports humains sans l'ombre d'une mauvaise foi**, devenue un peu la marque de commerce de certains professionnels. Hydro-Québec avait alors des «troubles de direction» avec un certain «professionnel».

.)) -
+))
INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

C'est alors qu'à **moins d'une heure d'intervalle** mon épouse signait une requête en divorce et mon employeur me congédiait. Je me suis donc replié chez un avocat avec qui j'avais partagé la même classe au collège pendant huit ans. Beaucoup plus tard j'ai dû comprendre que son bureau d'avocats était directement intervenu chez Gaz Métro depuis novembre 1989..., avec des informations privilégiées glanées dans un dossier en consigne [±six mois?] chez ce premier avocat spécialiste des assurances plutôt que de relation de travail ou de divorce.

A mon avis donc aujourd'hui Gaz Métro est constituée en véritable société secrète d'intérêts monétaires sans le moindre souci professionnel pour la sécurité publique. Un spécialiste retraité de l'Institut Pinel compare un peu cette société et ses installations adjacentes aux «deux grosses pilules restées sur la table... **pour améliorer l'effet de la médication**». A mon sens l'employeur n'a absolument aucun droit d'imposer ainsi à ses employés un «silence professionnel» en matière de sécurité publique et leur convention de travail devrait être précisée en ce sens.

.)) -
+))

V MES SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR L'AMÉLIORER

.)) -
+))

° référer systématiquement au syndic de l'Ordre des Ingénieurs toute plainte de citoyen en matière de sécurité publique adressée à Gaz Métro

° exiger une signature «professionnelle» accréditée sur chaque document émis par Gaz Métro et ainsi lui permettre de se re-qualifier comme service d'utilités publiques

° date d'attestation de conformité à la réglementation selon l'art. 8 de la loi et confidentialité art. 31.8

° spécifier les améliorations à apporter à chacun des postes de «détente» pour garantir une distance critique de trois cents mètres [purge maximale de 3800 mcube] selon la publicité officielle de Gaz Métro

° exiger des dispositions spécifiques sur le cycle de vie entier de ce nouveau poste de service, selon les principes de développement durable, de sa construction à sa mise hors service.

POUR VOTRE « MÉMOIRE »
DOCUMENTATION PERSONNELLE

° plutôt que de rejeter le gaz dans l'atmosphère sans torche "portable" un compresseur sur camion devrait d'abord vider les sections de gaz naturel avant les activités d'entretien.

° en prêtant une attention toute spéciale à ses améliorations technologiques lors des procédures d'entretien, limiter les rejets de méthane pendant l'entretien de ce nouveau poste de service. Il suffit de contrôler les petites molécules de méthane qui s'échappent des minuscules interstices dans les soupapes, les raccords et les compresseurs et se transforment en émissions fugitives.

.)) -
+))),

VI MA POSITION QUANT A SON AUTORISATION OU NON

.)) -
+))),

Une émission de plus de 15000 mètres cubes dans une pareille nuit constitue à mon avis une «grave négligence professionnelle» à sanctionner publiquement puisque c'est 150 fois plus que la norme élémentaire de 100 mètres cubes à régir selon les règles de l'art, même si Gaz Métro aimerait mieux calculer en millions de mètres cubes et quantifier ses émissions par kilomètre de conduite.

.)) -
+))),

A LA MANIÈRE "DU" DROIT DE LA FAMILLE

Les Québécois et Montréalais n'auront absolument aucune sécurité physique tant que les deux grosses pilules du spécialiste de l'Institut Pinel ne seront pas rendues dans les entrailles de Saint-Flavien, tant qu'une formule coopérative de gestion du réseau de gaz ne remplacera pas cette «société en commandite», tant que les avocats n'auront pas appris à s'abstenir des décisions hors de leur compétence exacte comme la sécurité publique.

C'est la seule réponse que nous devons réserver à cette sorte de déclaration de guerre ouverte à l'ensemble de la Société Québécoise imposée par le Comité de liaison Gaz Métro+FQM ou sa formation en instituant un mode de communication entre les dirigeants-élus et leurs sujets [nos représentants refusent toute communication «civilisée» à la faveur des "conseils" trop chèrement payés] à la manière du "droit" de la famille chez les avocats...

.)) -
+))),

A QUELQUES MOIS DE MA RETRAITE

Après plus de vingt ans de spécialisation à la réglementation de zonage, principalement au sujet des usages urbains, de leur codification et géomatrisation jusqu'à l'élaboration de coefficients d'utilisation en regard des risques voisins, **sans toujours éviter les catastrophes des périodes électorales**, après avoir été «gazé» dans ma résidence à quelques mois de la retraite et en début de vacance, ma relation de confiance à cette société en commandite Gaz Métropolitain serait tout au plus celle que j'accorderais au onzième avocat dans mon dossier de divorce.

Nos municipalités québécoises régissent de nombreux aspects de l'industrie du gaz par voie de modification cadastrale, de permis, de règlements sur la sécurité, la prévention incendie, le zonage ou les différents codes construction, plomberie et électricité ou d'autres très spécifiques aux installations avec le gaz.

Je suis disponible pour répondre formellement par écrit à toute question relative à ce document. Nous souhaitons tous, par notre présence aujourd'hui, vous témoigner notre confiance que vous prendrez en considération nos réserves explicites et implicites et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

.)) -

**POUR VOTRE «MÉMOIRE»
DOCUMENTATION PERSONNELLE**

Pg 1 À 9 **POUR VOTRE «MÉMOIRE»**

Pg 10 À 15 **Émissions nocives dans la nuit de vendredi à samedi dernier du poste de "détente" 1641 situé au poste de livraison #4034 au 132 rue de la Rivière à Portneuf G0A2Y0 adjacent au Gazoduc Trans-Québec et Maritime [sectionnement V23] au 136 rue de la Rivière sans déneigement mais avec interdiction de photo.
Plan TC91-0742 révisé sept.99 Repères: géodésique 82L511 TQM 262.319 Hydro-Québec O2W5Y+D7S3H+C0W9H+C0W9K**
TRAITEMENT D'UNE PLAINTÉ CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN

- 11 de 42 lettre de Nadine Martin, conseillère, Environnement
- 12 de 42 responsabilité professionnelle démocratie et registre canadien d'évaluation Imprécisions de météo_média avec un plafond de cent pieds 040418
- 13 de 42 résolution 627-04-2004 de la Ville de Portneuf et distance critique de 600m
- 14 de 42 Mise en demeure fn040328 adressée au siège social de Gaz Métro
- 15 de 42 lettre fn950815 à M. Robert Diamant, président Office des Professions

Pg 16 À 22 **SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS**

- 17 de 42 [non montrés] réseau «illisible» et projet "théorique" de port méthanier
- 18 de 42 tableaux des asphyxiants et propriétés (photos de St-Flavien et explosion)
- 20 de 42 [non montrée] fiche de requête au fédéral <http://www.ec.gc.ca/pdb/querysite/>
- 21 de 42 Sommaire sur l'inventaire des émissions des gaz à effet serre GES_Québec
- 22 de 42 Valeurs limites pour les émissions atmosphériques: existants / nouveaux

Pg 23 À 28 **CONTRER LES ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée» DE GAZ MÉTROPOLITAIN AUPRÈS DES ÉLUS sans la moindre déclaration obligatoire au registre INRP**

- 23 de 42 Limite de polluant émis d'une cheminée pour quinze minutes
- 24 de 42 poste de "détente" #1641 ne laisse aucun choix aux résidents immédiats
- 25 de 42 sommaire 1990-2000 émissions nocives fugitives au Québec
- 26 de 42 émissions nocives fugitives selon le gaz et secteur en 2000 au Québec

Pg 29 À 37 **TECHNIQUES "SAVANTES" DE DÉTECTION**

- 30 de 42 détection des gaz toxiques à l'aide d'un laser CO² à fréquence variable
- 31 de 42 chromatogramme [en fonction du temps] des experts Perkin Elmer
- 32 de 42 Oxydes d'azote NO et NO² à Bécancour 1995-2000
- 33 de 42 Corporation Environnement Bécancour Inc. Comparaisons Ville/Campagne
- 34 de 42 tbl 1 concentration moy. particules suspension 1980-2000 / agglomération
- 35 de 42 tbl 2, 3 + 5 ozone 1991-2001 et contaminants 1980-1990-1999
- 36 de 42 tbl 4 émissions de SO² dioxyde de soufre selon type de source 1990+1999
- 37 de 42 poste de livraison #4034 au 132 rue de la Rivière et vue d'ensemble.

Pg 38 À 42 **RÉFÉRENCES ET QUALITÉ horaire DE L'AIR EN RÉGION**

- 42 de 42 <http://image.gq.mmfp.gouv.qc.ca/?fif=pcq/cart0/211/carte/21112201.itiff>

TRAITEMENT D'UNE PLAINTE CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN

SOUS TOUTE RÉSERVE
Fête de Sainte-Clotilde, Pr 16,10-15
TRANSMISSION PAR COURRIEL

Portneuf, vendredi le 4 juin 2004

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec G1R6A6

FAX 418-643-9474
Tél.: 418-643-7447
Tél.: 1-800-463-4732

SUJET: Audience de 19 heures le 21 juin 2004 au dossier 6211-18-009
Poste de «livraison» 4000m² selon un plan [CC030912ME?dgn] de Claude Doré

Ce plan CC030912ME?dgn rendu délibérément «illisible» au document [PR5-2.PDF, p.47], tout comme le plan TC91-0742, révisé[?] en septembre 1999, ne portent pas la moindre signature professionnelle mais un LOGO de cette «société en commandite», alors que la loi des ingénieurs [ChI-9, a.2c+2i+3+24+25] [syndic@oiq.qc.ca] impose au sens commun une signature d'ingénieur sur une demande formelle d'autorisation publique.

Depuis cette nuit du 27 mars dernier et... le décès à 38 ans du plus jeune de mes voisins immédiats, un jeune technicien aura tout au plus passé une heure sur ce poste 1641 [véhicule 299-839]. Mais plutôt qu'acheter un détecteur sans être «client» au sens de la Régie de l'Énergie, les résidents immédiats de ce poste de «détente» 1641 ont déjà mis trois propriétés en vente.

À mon avis donc pour éviter de se rendre personnellement imputables vis-à-vis chaque citoyen plutôt que leur seul avocat spécialiste des assurances ou «patron immédiat», la direction de cette «société en commandite» [en commandite de ses heures de «lunch»?] ne répond absolument pas de ses décisions à caractère professionnel, son président à l'exemple de celui d'Hydro-Québec n'est surtout pas membre de l'Ordre des Ingénieurs. Cette «dite» société présente ainsi de graves problèmes éthiques de sa gouvernance jusqu'à compromettre la sécurité physique des Québécois, tant qu'on n'aura pas tout au moins identifié publiquement [plutôt que ses actionnaires privilégiés] tous les professionnels de service.

Je suis fonctionnaire municipal qui après quarante ans d'une vie Montréalaise très ou trop conscientisée [?] avait choisi de préparer sa retraite en rénovant la vieille résidence campagnarde de ses grands-parents. Mais le vingt-sept mars dernier je réalise que je reste dangereusement exposé aux rejets de gaz malgré mon éloignement. Je ne pouvais simplement plus respirer dans la maison durant la nuit. Gaz Métropolitain anéantissait mon rêve de redonner vie à ce tout petit noyau de patrimoine [±15000m²] surexposé aux nouvelles misères d'aujourd'hui. Pratiquement toutes mes vacances depuis quinze ans auront été accaparées de soucis bien «inutiles», pour rencontrer Messieurs les juges... et vous tous aujourd'hui.

J. F. G. Gendreau Naud

TRAITEMENT D'UNE PLAINTE CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN SOURCE DE GAZ MÉTROPOLITAIN



1117, rue du Havre
Montréal Qc H2K 2K3

07-11-21 13:07 LE TR. SUPP. 03
103 HAT 330 040420 19
www.gazmetro.com
MONTREAL QUEBEC CANADA



1117, rue du Havre tel. 514-198-3444
Montréal Qc H2K 2K3 www.gazmetro.com

Le 16 avril 2004

Monsieur J.E-Fernand Naud
91 rue de la Rivière
Portneuf Qc G0A 2Y0

OBJET : Réponse à la plainte concernant le poste de Portneuf

Monsieur,

Nous tenons à vous assurer que les activités liées à l'entretien du réseau gazier respectent les règles de l'art, ainsi que les normes relatives à l'environnement et à la sécurité du public, et sont sans danger pour votre santé.

Bien à vous,

Nadine Martin
Conseillère, Environnement

la vie en bleu

TRAITEMENT D'UNE PLAINE CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN RESPONSABILITÉ «PROFESSIONNELLE» ET DÉMOCRATIE

Date: Wed, 14 Apr 2004 08:04:55 -0700 (PDT)
From: "J.E-Fernand Naud" <jefnaud@yahoo.com> [Add to Address Book](#)
Subject: Re: Plainte concernant le poste de livraison de Portneuf
To: "Martin Nadine" <NMartin@GazMetro.com>, infocom@msp.gouv.qc.ca
CC: vilport@globetrotter.net, psantamaria@ville.montreal.qc.ca

Émissions nocives dans la nuit de vendredi à samedi dernier du poste de "détente" 1641.

有害な夜放射以前上星期五对星期六。

我的最年轻的邻居死了在38年年纪。

Madame votre réponse à nos questions précises ne nous convient absolument pas et ajoute à nos inquiétudes... Nous ne souhaitons surtout pas perdre notre temps à «corriger des fautes de français», mais vous demandons une réponse formelle avec la signature d'un ingénieur autorisé chez Gaz Métropolitain.
 Merci de votre attention immédiate. J.E-fn

Inscrivez-vous au Colloque sur la démocratie municipale

Prénom J.E-Fernand

Nom Naud

Adresse 91 De La Rivière,
Portneuf Qc G0L2Y3

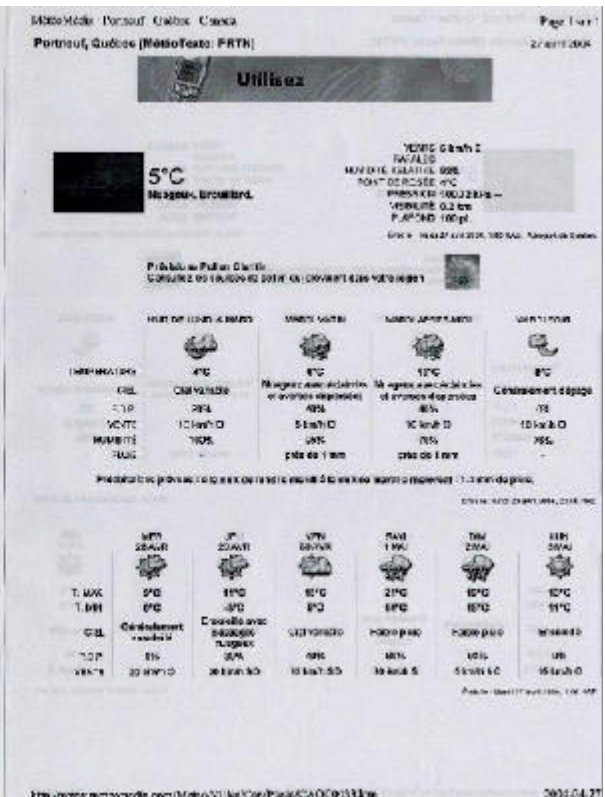
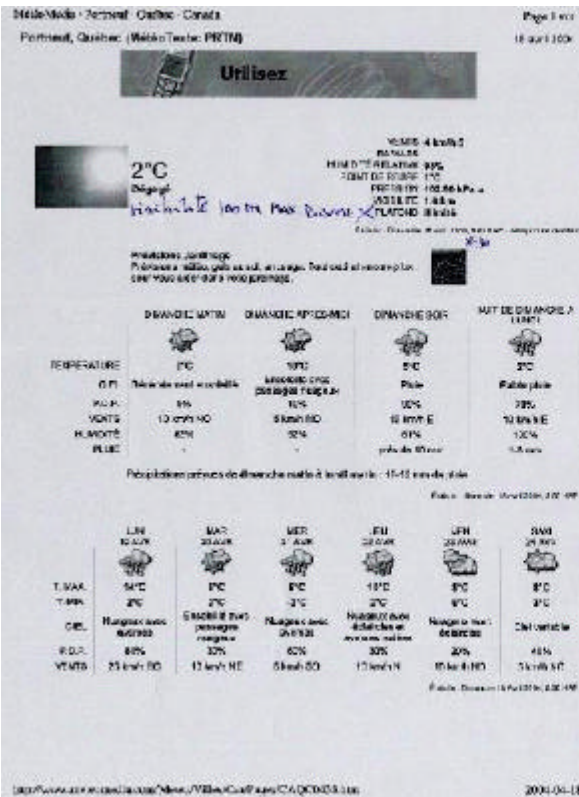
Organisme (si y a lieu) personnel

Téléphone (rés. professionnel) 418-236-6211

Courriel jefnaud@yahoo.com

Commentaires Quand les organismes publics comme Gaz Métropolitain fuient systématiquement leurs responsabilités professionnelles, il faut suivre votre initiative avec d'autant plus d'intérêts que vous nous permettez de prendre position. Je demeure à six cents mètres de leur poste de détente #1641 et nous avons été «gazés» dans la nuit du vendredi au samedi 27 mars dernier. Mais j'apprends de l'Ordre des Ingénieurs qu'aucun de leurs 26000 membres en règle ne serait au 1717 Du Havre. J.E-Fernand Naud, architecte et urbaniste

IMPRÉCISIONS DE MÉTÉO_MÉDIA AVEC PLAFOND DE 100' = NON-ILLIMITÉ



TRAITEMENT D'UNE PLAINE CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN DOCUMENTATION PERSONNELLE



Le 6 avril 2004

Copie de résolution

Municipalité Ville de Portneuf

À la session spéciale du conseil de la Ville de Portneuf tenue le 5 avril 2004 et à laquelle étaient présents :

Le maire Michel Gauthier,

et les conseillers suivants : Léon Hamelin, Nelson Bédard, Gilles Lamy, Jean-Guy Langlois, Doris Tremblay et Roland Labré.

Ré: 627-04-2004

Appui à monsieur J.E-Fernand Naud concernant les émissions nocives par Gaz Métro.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Langlois et adopté unaniment:

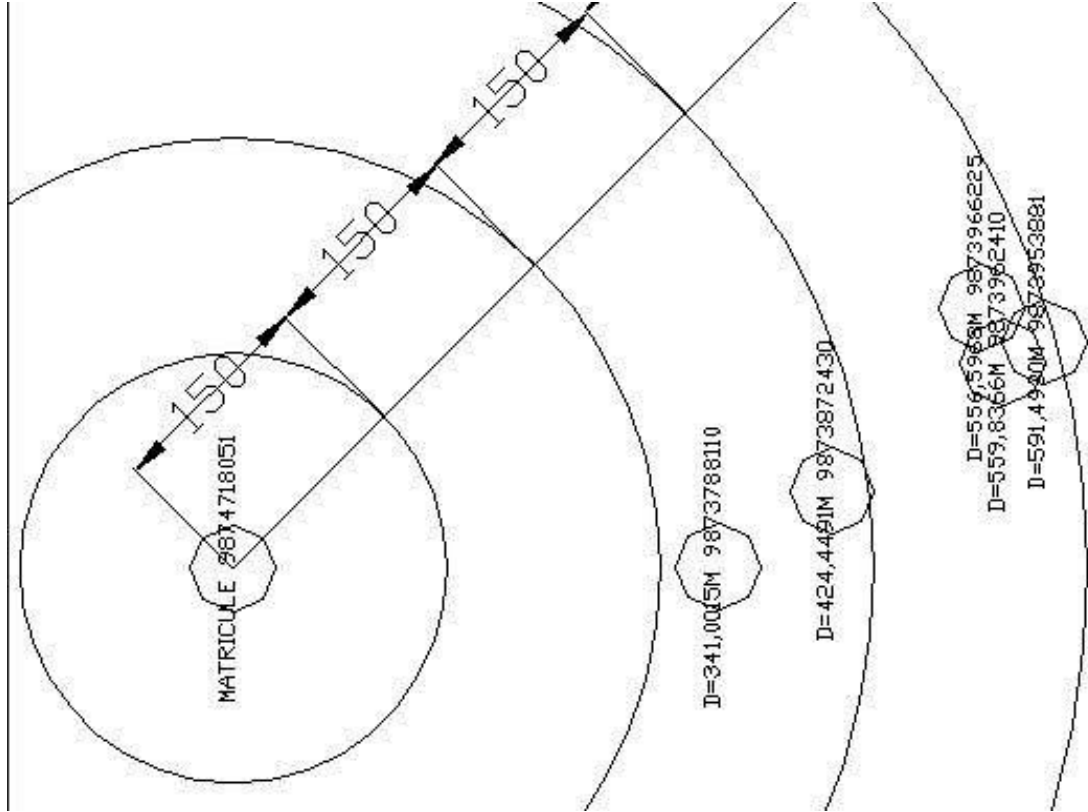
QUE le conseil de la Ville de Portneuf appui monsieur J.E-Fernand Naud dans ses revendications concernant le poste de surpression de Gaz Métro, Québec suite à des émissions nocives qui ont eu lieu le 27 mars 2004 au poste de « détection » au 132 rue de la Rivière à Portneuf afin d'installer une station de contrôle météorologique pour éviter d'incriminer les résidents et d'avoir des impacts négatifs sur leur santé

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur J.E-Fernand Naud et à Gaz Métro.

Michel Gauthier
Maire

Jean-Guy Langlois
Conseiller municipal

Une voie de chéris
397, 1^{er} avenue, Portneuf (Québec) C0A 2Y0 · Tél. : (418) 781-3444 · Télécopieur : (418) 766-4304
COURRIEL: vilportneuf@portneuf.net



TRAITEMENT D'UNE PLAINTE CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN DOCUMENTATION PERSONNELLE

Portneuf, dimanche le 28 mars 2004
fête de Saint-Gontran

MISE EN DEMEURE
PAR TÉLÉCOPIE ET COURRIER

Siège social de Gaz Métro

1717, rue du Havre

Montréal (Québec) 1-800-361-8003

H2K 2X3

Tél: 1-800-361-4568

URGENCE

Téléphone :

Courriel:

1-866-361-8003 ou 1-800-663-9228[?]

(514) 598-3444 Sans frais : 1 800 361-4005

info@gazmetro.com


OBJET : Émissions nocives dans la nuit de vendredi à samedi dernier du poste de "détente" 1641 situé au poste de livraison #4034 au 132 rue de la Rivière à Portneuf G0A2Y0 adjacent au Gazoduc Trans-Québec et Maritime [sectionnement V23] au 136 rue de la Rivière sans déneigement mais avec interdiction de photo. Plan TC91-0742 révisé sept.99
Repères: géodésique 82L511 TQM 262.319 Hydro-Québec O2W5Y+D7S3H+C0W9H+C0W9K

Je vous demande par la présente d'installer à même votre bâtiment de télémesure une station de contrôle météorologique qui éliminerait vos émissions nocives sur notre santé. À mon avis, il suffit d'une variation soudaine de la température extérieure de vos réservoirs Montréalais pour que vous décidiez aveuglément de vous "détendre" dans la nature, indépendamment que les conditions s'y prêtent ou non. Dans la nuit de vendredi dernier, votre brume a tôt fait d'envahir nos demeures et rendre notre sommeil démesurément "profond". Je sais maintenant qu'en région on peut tuer en toute impunité «selon les règles de l'art» enseignées à l'université Laval sous forme de protocole de recherche.

Je demande aux autorités compétentes par la même occasion de documenter immédiatement les résultats exacts de vos activités dans notre collectivité depuis votre installation en 1991[?]. A l'aide des bases de données fédérales, un citoyen ordinaire peut documenter chaque événement nocif des industries [#987 Abitibi-Consol, 4782 Alcoa-Lauralco, 5527 Bowater, 5548 Ciment Québec, 6114 Frito Lay, 6116 Garnison de Valcartier, 6186 Graymont ou 6251 J. Ford Ltée] de notre région... Toutefois on dénombre ainsi plus de 470 événements nocifs en 2002 pour la seule Trans-Canada PipeLines Limited, mais curieusement Gaz Métropolitain et Gazoduc Trans-Québec et Maritime Inc. n'y auraient même pas de numéro d'identification[?] [Numéro de référence de l'IFÉE 12594 Référence SNRC 021E04 ou 031H12 ?]

For information about Trans-Canada's approach to environmental management, please visit our website at www.transcanada.com, and look under the Social Responsibility Section - Reports, Publications and Policies.

Il me semble aujourd'hui que les problèmes de contrôle de votre usine de liquéfaction, de storage et de regazéification du 11201 boulevard Henri-Bourassa à Montréal, nous sont transférés jusqu'à la campagne[?] Votre monstre de 18000_BTU par heure et pied carré craindrait-il à ce point nos 300 BTU de rayons solaires[?] Vos techniques de contrôle «à distance de l'usine» deviennent donc à l'échelle du Québec un vrai problème de «sécurité publique» tout aussi assujettie aux écarts subits de température qu'aux tremblements de terre, à la fréquence des vols à Dorval plutôt que Mirabel ou au «terrorisme international»... Votre permis municipal #3193, émis par le plus jeune ingénieur du bureau selon de «vieilles coutumes municipales» résulte de l'étude d'une hypothèse théorique d'une flamme de 370m de hauteur et 123m de diamètre pendant 4 à 6 heures, énoncée par le Dr R.O. Parker telle qu'interprétée par la firme d'ingénieurs SNC à l'aide du plan 4767-811-SK-1-A/7 AIR LIQUIDE (contrat 4765). Mais en fait, vos deux réservoirs de Montréal devraient plutôt répondre à l'équivalence d'une livre de gaz liquide pour 0,044 livre de TNT. Ils correspondraient alors à plusieurs bombes d'Hiroshima... La qualité démocratique d'une société se reconnaît à la manière dont l'État se comporte à l'endroit des plus vulnérables. Notre famille vous remercie de votre attention immédiate.



J.E-Fernand Naud, architecte et urbaniste
91 rue de la Rivière, Portneuf Qc G0A2Y0

courriel: jefnaud@yahoo.com
rés.: 418-286-6211 cell.: 514-825-4712

cc. M. Philippe Couillard, 266-7171 ministre de la Santé et des Services Sociaux
Dame Louise Harel, 873-9309 critique de l'opposition officielle en matière de Santé
Jacques Dufresne, 842-4701 président du magazine l'Agora: dufresne@agora.qc.ca
Courrier du lecteur au journal Le Devoir
M Pierre Santamaria, ing. Directeur d'Arrondissement Ville de Montréal.

TRAITEMENT D'UNE PLAINTE CHEZ GAZ MÉTROPOLITAIN
DOCUMENTATION PERSONNELLE

SOUS TOUTE RÉSERVE
Télec.418-643-0973

Lundi le quinze août 1995

Office des Professions du Québec,
Complexe de la Place Jacques-Cartier,
320, rue Saint-Joseph Est, 1er étage,
Ville de Québec, QUÉBEC G1K8G5

Pour l'attention de M. Robert Diamant, président

Objet: lettres au Syndic du Barreau
Documents du 16 novembre 1992
#500-12-184421-893 & 540-12-158-923

Monsieur,

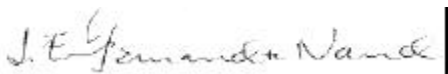
L'absence de toute réponse civilisée du Barreau du Québec vis-à-vis mes préoccupations toujours aussi actuelles m'oriente à nouveau chez vous.

Quand un bureau d'avocats "trouve" au hasard d'un dossier de divorce assez d'informations "privilégiées":

1. il réorganise son groupe en fonction "du" droit de la famille;
2. il obtient un poste à la magistrature pour "son" spécialiste de "la" chose médicale;
3. il institue un groupe d'expert-conseil en matière d'assurances des risques environnementaux;
4. il dirige le refinancement de Gaz Métropolitain;
5. il se retire et refuse toute participation au dossier d'origine en se donnant de nouvelles "antennes" sur l'évolution des règlements...
6. il intimide, discrédite ses sources privilégiées et entrave à perpétuité leur ressource immédiate en évitant toute trace judiciaire au dossier;
7. il favorise la publicité directe de la profession dans une série télévisée et choisit son insertion en modifiant le scénario de l'émission au litige.

Quand une corporation professionnelle "réussit" une guerre contrôlée dans une pluralité de foyers, elle se donne des prétentions de diplomatie internationale et réclame avec scolarités annuelles de 25,000.00 \$ le Collège Militaire St-Jean, avant même de se soucier de répondre de ses membres.

Je vous remercie de votre attention.



J.E-Fernand Naud, architecte & urbaniste,
246 Boulevard Léger, LAVAL QC H7G3T3
Résidence: 667-8702 Travail: 872-5941

CC. trois copies conformes et pièces jointes

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS

DOCUMENTATION PERSONNELLE

+)) ,
Ministère de la Santé et des Services Sociaux courriel: ministre@msss.gouv.qc.ca
Édifice Catherine-de-Longpré tél.: 266-7171 FAX-7197
Dame Lucienne Paradis 1075, chemin Sainte-Foy, 15 étage Québec (Québec) G1S2M1
.)) -
+)) ,
Dame Louise Harel, Courriel: lharel@assnat.qc.ca
Hôtel du Parlement Tél: (418) 644-1629 FAX 646-6641
1045, rue des Parlementaires 2e étage, Bureau 2.89 Québec (Québec) G1A1A4
.)) -
+)) ,
Ministère de la Sécurité publique Courriel : Infocom@msp.gouv.qc.ca
2525, boul. Laurier, 5e étage Sans frais 1-866-644-6826 FAX (418) 643-3194
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2 M. Jacques Brouillette
.)) -
+)) ,
Ville de Montréal www.ville.montreal.qc.ca/rpm
M. Pierre Santamaria, ing. Directeur d'Arrondissement 514-868-4300
11370 rue Notre-Dame Est
.)) -
+)) ,
Ville de Portneuf Attention: M. Michel Gauthier, maire vilport@globetrotter.net
.)) -
+)) ,
MAGAZINE L'AGORA dufresne@agora.qc.ca
37, rue Principale, 2^e étage, North-Hatley (Québec), J0B 2C0 Téléphone et Télécopies (819) 842-4701
.)) -
+)) ,
LE DEVOIR Courriel: redaction@ledevoir.com
2050, de Bleury, 9ième étage Montréal (Québec), H3A 3M9 1-800-463-7559 Montréal (514) 985-3333
.)) -
+)) ,
Centre de sécurité civile (Protection civile Canada)
827 Boulevard Crémazie Est #350 Montréal H2M2T8 Tél.: 514-280-4040 FAX-4044
.)) -
+)) ,
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Courriel: gaz_montreal-est@bape.gouv.qc.ca
Suzanne Bouchard, coordonnatrice du secrétariat Tél.: 418-643-7447
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec G1R6A6 Tél.: 1-800-463-4732 FAX 418-643-9474
.)) -
+)) ,
Me Thomas J. Mulcair, ministre de l'environnement plaintes@menv.gouv.qc.ca
Président de l'Office des professions du Québec (1987-1993)
.)) -
+)) ,
Office des Professions du Québec courrier@opq.gouv.qc.ca
.)) -

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS
SOURCE DE GAZ MÉTROPOLITAIN

RÉSEAU «ILLISIBLE» ET PROJET “THÉORIQUE”

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS

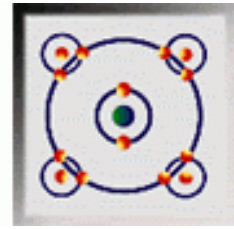
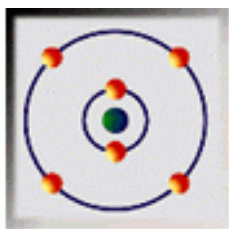
SOURCE DE GAZ MÉTROPOLITAIN TABLEAU DES INGRÉDIENTS

»»» Fiche technique du gaz naturel

Dénomination chimique	% par volume	Numéro de cas	Valeur limite d'exposition
Méthane	95,4	74-82-8	Gaz inerte considéré comme asphyxiant simple
Éthane	1,8	74-84-0	Asphyxiant simple
Azote	1,9	7727-37-9	Asphyxiant simple
Dioxyde de carbone	0,7	124-38-9	5000 ppm ou 9000 mg/m ³
Autres hydrocarbures simples	0,2	-	-

TABLEAU DES PROPRIÉTÉS

État physique :	Gaz	Densité de la vapeur (à 15 °C) :	0,58 (air = 1)
Solubilité dans l'eau :	0,0023 g/100 ml	Tension de la vapeur :	Sans objet
Pourcentage de substances volatiles par volume :	100 %	Point d'ébullition :	-161,4 °C
Densité relative (à -162 °C) :	0,44 (H ₂ O = 1) 1,51 (air = 1)	Taux d'évaporation :	Sans objet
Odeur et apparence :	Gaz incolore et inodore mais contenant un produit odorant (mercaptan) pour la détection de fuites (odeur d'œufs pourris).		
		Masse moléculaire :	16,7



réservoir
sous-terrain
Saint-Flavien



SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS SOURCES COMPARÉES DE Trans-CANADAPipelines

[INGRÉDIENTS et PROPRIÉTÉS] Qui dit quoi?

	Stabilité_th°	TCanadaP	Limite	GazM
Méthane	74-82-8 2A	60 à 100%	Asphyxiant*	95,4%
Éthane	74-84-0	0.2 à 25%	Asphyxiant*	1,8%
Azote[?]	7727-37-9	0 à 12%	Asphyxiant*	1,9%
Propane	74-98-6	0 à 6.5%	2500ppm	
Dioxyde de Carbone	124-38-9	0 à 5%	5000ppm	9000mg/mc 0,7%
Butane	106-97-8	0 à 2%	800ppm	
Autres				0,2%

° La stabilité thermique des composés organiques est répartie en sept CLASSES et plus de trois cents RANGS

* Asphyxiant: ACGIH limite à 1000ppm avec un minimum d'air de 18% en volume
18% = «central nervous system depression... unconsciousness and death»
la concentration limite d'oxygène «must remain between 19.5% and 25%»
RH4-92 / RHW-1-96 / RHW-1-97 / GH-97

Solubilité_eau	0.0022%	0,0023g/100ml
Densité vapeur	0.53 à 0.73	0,58
Odorisation	20%moins_LFL	non précisée
Pt_Ébullition	-162°C ou -259°F	-161,4°C
Inflammable	3.8% à 17.0%	non précisée
Auto-ignition	482 à 649°C	non précisée
Toxicité LD50/LC50 Butane	LC50 658mg/mc/4hres	non précisée
	Dioxyde Carbone TcLo 13ppm/4hres	non précisée

Azote ou oxyde NO #10102-43-9 et dioxyde NO² #11104-93-1 d'azote[?]

«Forms explosive mixtures with air and oxidizing agents»[?] Hazardous decomposition products[?]
Thermal decomposition will produce carbon dioxide and carbon monoxide
(with trace amounts of oxides or sulphur and nitrogen)

Dioxyde CO² #124-38-9 ou monoxyde #630-08-0 de Carbone selon les émissions[?]

Références ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists, update 1999
 _ Canadian Center for Occupational Health and Safety CCINFO Disc database #72E
 _ Canutec, 1996 North American Emergency Response Guidebook
 _ Clayton-Patty's Industrial Hygiene and Toxicology, 3rd Edition Vol. II 1982
 _ Controlled Product Regulations, SDR/88-66 amended SOR/88-565 Vol. 122 No. 2
 _ NIOSH Registry of Toxic Effects of Chemical Substances 1988
 _ Sax, Dangerous Properties of Industrial Materials, 7th Edition 1989.

Les polluants mesurés sont : le dioxyde de soufre (SO²), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde et le monoxyde d'azote (NO², NO), l'ozone (O³), le sulfure d'hydrogène (H²S), la souillure (indice de souillure), les nitrates (NO³), les sulfates (SO³), les retombées de particules insolubles (R.P.) et le pollen de l'herbe à poux (indice). CE SONT CES INGRÉDIENTS EN combustion AVEC NOTRE OXYGENE!

[COMBIEN DE POSTES DE «DÉTENTE»] tous ou seulement certains[?]

Des 89 stations du réseau de Trans-Canada Pipelines, deux seules seraient en Colombie-Britannique, une quarantaine en Alberta, sept en Saskatchewan, cinq au Manitoba, une trentaine en Ontario mais une seule au Québec [Station#148 = ID#6753 lots 194+195] Quel hasard donc d'en trouver un dans son voisinage! Où sont les autres postes de «détente» québécois[?] A chaque 80 ou 100 kilomètres de réseau mais le réseau de Gaz Métro est illisible!

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS **SOURCE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

Selon la norme IRSST ACNOR CAN 3-Z180.1-M85 «l'air comprimé respirable» ne tolère pas d'impureté ni concentration supérieure à 25ppm de méthane.

Les ingrédients d'origine, tels qu'identifiés à la page précédente, souvent en quantité et spécificités variables dans un même débit, sont transformés lors des émissions nocives par combustion instantanée d'oxygène [et oxydation] qui se mesurent distinctement à l'émission et à l'absorption [dose nocive] et deviennent donc pratiquement incontrôlable avec un détecteur domestique. Même certains détecteurs perfectionnés ne sauraient distinguer le mercaptan et l'alcool méthylique.

MESURE DES ÉMISSIONS

Les émissions de gaz à effet de serre GES sont généralement présentées en tonnes «d'équivalent CO²» car le CO² est le gaz à effet de serre d'origine humaine le plus fréquent. On multiplie ensuite les émissions d'autres gaz par leur potentiel de réchauffement planétaire pour établir «l'équivalent CO²». Le méthane (CH₄) a un potentiel de réchauffement planétaire estimatif de 21, ce qui signifie qu'une tonne de CH₄ a le même effet que 21 tonnes de CO² en 100 ans. Le potentiel de réchauffement planétaire de l'oxyde nitreux (N₂O) s'établit à 310 fois celui du CO². Par conséquent une faible variation des émissions de certains gaz _ ou de la façon dont on les mesure et les calcule _ peut avoir de lourdes répercussions sur le total des émissions de Gaz Métro. Toute fuite de gaz naturel à l'atmosphère, malgré une survie d'à peine onze ans, serait donc vingt-et-une fois plus dommageable qu'une perte «équivalente» de CO² avec une survie plus que centenaire.

Source: Fondation des communications sur le pétrole <http://www.pcf.ab.ca>

Gaz Métro après avoir échappé de tout temps à l'Inventaire National des Rejets de Polluants =INRP même si la réglementation gouvernementale oblige les sociétés gazières à se doter de systèmes de suivi et de contrôle des déchets qu'elles produisent, comme ma MISE EN DEMEURE à Gaz Métro du 28 mars dernier l'avait déjà souligné... jusqu'au recyclage des filtres et des catalyseurs utilisés dans les usines de traitement du gaz, Gaz Métro aura plutôt choisi de s'inscrire au programme privatisé de déclarations volontaires, au même répertoire donc que les Universités ou... La Taverne Chez Magnan plutôt que les industries lourdes de son espèce. Ce pourrait devenir un véritable CAMOUFLAGE de guerre. Gaz Métro participe donc à sa façon aux mesures "volontaires" gouvernementales comme le MVR_inc, ÉcoGESTe et PEREG <http://www.vcr-mvr.ca>

Lors de l'entretien du réseau, il est parfois nécessaire de vider les conduites de leur gaz avant de procéder à une intervention. Dans le langage technique cette procédure s'appelle une dépressurisation à l'atmosphère. Depuis 1997 Gaz Métro prévoit brûler le gaz naturel pour dépressuriser une conduite de distribution. Cette procédure est utilisée pour des conduites contenant plus de cent mètres cubes de gaz naturel. En 2001 le «torchage» aura permis à Gaz Métro de "transformer" plus de 10,4 tonnes de méthane mais seulement 4,8 tonnes en 2002.



En Alberta les "coopératives de gaz" des régions rurales exploitent un réseau de 66000 km de pipeline en supplément des 189000 km des sociétés de distribution locale

http://www.ec.gc.ca/pdb/querysite/query_f.cfm

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS

SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Sommaire

Ce présent rapport porte sur l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre (GES) au Québec pour les années 1990 à 2000. Ces émissions se rapportent aux gaz à effet de serre produits par les activités humaines. En s'ajoutant à ceux que l'on trouve de façon naturelle dans l'atmosphère, les gaz à effet de serre d'origine anthropique (humaine) contribuent à perturber l'équilibre du système planétaire terrestre, ce qui se traduit notamment par un réchauffement de la température moyenne du globe. Les GES visés dans ce rapport sont les gaz retenus dans le protocole de Kyoto soit, le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les polyfluorocarbures (CF₄ et C₂F₆), et certains hydrofluorocarbures (HFC).

Les émissions des gaz à effet de serre qui étaient de 86,36 Mt éq. CO₂ en 1990 se situent en l'an 2000 à 88,34 Mt éq. CO₂, soit une augmentation de 2,3 %. En l'an 2000, c'est le secteur de l'énergie qui est responsable de la plus grande quantité de GES rejetés, soit 62,64 Mt éq. CO₂ dont 33,56 Mt par les activités du transport. Pour l'année 2000, les émissions du secteur de l'énergie représentent 70,91 % des GES au Québec suivi par les procédés industriels avec 12,05 Mt éq. CO₂ et 13,64 %, de l'agriculture avec 8,37 Mt éq. CO₂ et 9,48 %, des déchets avec 5,16 Mt éq. CO₂ et 5,84 %, de l'utilisation de solvants et autres produits avec 0,11 Mt éq. CO₂ et 0,13 %. Le secteur du changement d'affectation des terres et foresterie n'a pas été intégré pour le moment dans cet inventaire, car les données ne sont pas encore disponibles.

Le secteur de l'énergie a connu la plus forte hausse des émissions pour la période de 1990 à 2000 en passant de 59,52 à 62,64 Mt éq. CO₂ soit une augmentation de 5,3 %.

Pour la même période, les émissions de GES provenant du secteur des procédés industriels ont connu une baisse de 4,1 %, les émissions passant de 12,56 à 12,05 Mt éq. CO₂. Ce secteur comprend les émissions de GES engendrées par les procédés industriels, à l'exception des émissions dues à l'utilisation de combustibles fossiles qui sont comptabilisées dans le secteur de l'énergie.

Toujours pour la même période de 1990 à 2000, les émissions dues au secteur de l'agriculture ont augmenté de 1,9 %, soit de 8,21 à 8,37 Mt éq. CO₂, et les émissions du secteur des déchets ont diminué de 13,3 %, les émissions passant de 5,95 à 5,16 Mt éq. CO₂.

Le secteur de l'utilisation des solvants et d'autres produits qui représente une petite partie des émissions de GES a connu une augmentation de 4,7 %, soit de 0,106 à 0,111 Mt éq. CO₂.

En ce qui concerne le secteur changement d'affectation des terres et foresterie, dès que l'information sera disponible, les données seront intégrées dans cet inventaire.

Ce rapport permet de voir l'évolution des émissions de GES de 1990 à 2000 ainsi que l'évolution des émissions de chacun des secteurs. Il est à noter que ce rapport sera mis à jour annuellement et que des modifications aux données existantes pourront être apportées par suite d'une meilleure connaissance des émissions de certains secteurs d'activités.

Inventaire québécois des GES-2000

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS
SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Valeurs limites pour les émissions atmosphériques		
Paramètres	Valeurs limites	
	Existants	Nouveaux
Paramètres conventionnels		
Particules (mg/m ³ R)	20	15
Monoxyde de carbone (CO) (mg/m ³ R)	100	50
Oxygène, (O ₂) (%): limite inférieure et limite supérieure	6	6
	12	12
Acide chlorhydrique, (HCl), (mg/m ³ R)	75	30
Anhydride sulfureux, (SO ₂), (mg/m ³ R)	100	50
Acide fluorhydrique (HF), (mg/m ³ R)	2,0	1,0
Oxydes d'azote (NO _x) exprimés en NO ₂ (mg/m ³ R)	300	200
Opacité des fumées	5 %	5 %
Substances organiques		
Hydrocarbures totaux exprimés en CH ₄ (µg/m ³ R)	30	30
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), (µg/m ³ R)	10	10
Biphényles polychlorés (BPC), (µg/m ³ R)	10	10
Chlorophénols (µg/m ³ R)	10	10
Chlorobenzènes (µg/m ³ R)	10	10
Dioxines et furannes, équivalents toxiques internationaux (ng/m ³ R)	0,25	0,10

SENSIBILISATION DES AUTORITÉS... PAR LES AUTORITÉS SOURCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

3.01.

Il est interdit d'émettre ou de laisser émettre d'une cheminée un agent polluant mentionné au tableau 3.01 en quantité telle que la concentration C , déterminée selon la formule 3.01a), dépasse la valeur A , indiquée pour 0,25 heure au tableau, pour toute vitesse de vent égale ou supérieure à 2,0 mètres par seconde.

FORMULE 3.01

$$a) \quad C = \frac{10^6 Q}{u} e^{[-2,53102 - 1,56104 \log_e H - 0,0394 (\log_e H)^2]}$$

$$b) \quad H = h + \frac{v_s d}{u} \left[1,5 + 2,68 \frac{(T_g - 298)d}{T_g} \right]$$

C = la concentration de l'agent polluant en microgramme(s) par mètre cube

h = distance verticale en mètres, du sol au sommet de la cheminée jusqu'à concurrence de 100 mètres

u = la vitesse du vent en mètre(s) par seconde

v_s = la vitesse de sortie des gaz dans la cheminée en mètre(s) par seconde

¹Le paragraphe p de l'article 2.01 entrera en vigueur le 1^{er} octobre 1997.

Q = le débit de l'agent polluant en gramme(s) par seconde. Dans le cas de particules, seules celles dont la taille est inférieure à 20 micromètres doivent être considérées dans la détermination du débit

d = le diamètre intérieur de la cheminée en mètre(s)

T_g = la température des gaz dans la cheminée en degrés Kelvin

\log_e = le logarithme népérien

e = 2,7183

**ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée»
DOCUMENTATION PERSONNELLE**



ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée»
SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Annexe C : Sommaire des émissions québécoises de gaz à effet de serre de 1990 à 2000

Catégories de sources	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2	Mt éq. CO2
Energie											
Utilisation de combustible											
Industries des combustibles fossiles	3,34	3,12	2,81	3,27	3,46	3,37	3,60	3,43	3,43	3,25	3,09
Production d'électricité et de vapeur	1,45	0,44	0,89	0,21	0,39	0,27	0,26	0,29	1,46	0,95	0,37
Exploitation minière	13,41	12,58	12,34	11,89	12,28	12,37	12,92	12,93	12,77	12,77	12,60
Secteur manufacturier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Construction	0,46	0,40	0,37	0,29	0,28	0,09	0,19	0,23	0,19	0,19	0,19
Transport	29,30	27,54	28,49	29,17	30,91	30,84	30,95	31,50	33,11	33,64	33,56
Résidentiel	6,87	6,36	6,67	6,67	6,61	6,30	6,83	6,46	5,79	6,10	6,21
Commercial et institutionnel	4,27	4,18	4,50	4,65	4,73	5,07	5,00	4,98	4,67	4,71	5,72
Autres	0,29	0,38	0,45	0,35	0,33	0,30	0,28	0,29	0,26	0,26	0,26
Sous-Total de la combustion	58,39	55,00	56,53	56,50	58,98	58,61	60,03	60,11	61,67	61,89	62,51
Émissions fugitives											
Combustibles solides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pétrole et gaz	0,13	0,10	0,12	0,13	0,11	0,10	0,12	0,14	0,15	0,15	0,13
Sous-Total de s émissions fugitives	0,13	0,10	0,12	0,13	0,11	0,10	0,12	0,14	0,15	0,15	0,13
Total de l'Énergie	58,52	55,10	56,65	56,63	59,09	58,71	60,15	60,25	61,82	62,04	62,64
Procédés industriels											
Production de minéraux non métalliques	1,70	1,32	1,22	1,36	1,59	1,77	1,73	1,60	1,74	1,78	1,83
Production d'ammoniac, d'acide adipique et d'acide nitrique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Production de métaux ferreux	0,86	0,77	0,83	0,96	0,95	1,06	1,28	1,31	1,22	0,95	1,24
Production d'aluminium et de magnésium	9,30	10,12	9,26	10,12	9,79	9,02	8,05	8,17	8,27	7,96	8,32
Production d'autres produits et de produits indifférenciés	0,71	0,55	0,50	0,51	0,51	0,65	0,74	0,69	0,70	0,69	0,66
Total des procédés industriels	12,56	12,76	11,80	12,96	12,85	12,50	11,80	11,77	11,94	11,37	12,05
Utilisation de solvants et d'autres produits	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11	0,11
Agriculture											
Fermentation entérique (CH ₄)	2,80	2,46	2,44	2,31	2,32	2,31	2,31	2,45	2,44	2,44	2,22
Traitement du fumier (CH ₄ + N ₂ O)	2,45	2,35	2,34	2,32	2,33	2,39	2,38	2,60	2,59	2,62	2,59
Sols agricoles (CO ₂ + N ₂ O)	3,27	3,20	3,20	3,21	3,23	3,38	3,39	3,61	3,80	3,80	3,56
Total pour l'agriculture	8,21	8,02	7,96	7,84	7,88	8,08	8,08	8,66	8,83	8,86	8,37
Changement d'affectation des terres et foresterie	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Déchets											
Enfouissement des déchets (CH ₄)	5,47	5,64	4,87	4,77	4,69	4,87	4,74	4,64	4,74	5,21	4,73
Traitement des eaux usées (CH ₄ + N ₂ O)	0,27	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,29	0,29	0,29
Incinération des déchets (CH ₄ + N ₂ O + CO ₂ produits carbonés)	0,21	0,19	0,20	0,18	0,12	0,13	0,13	0,13	0,12	0,13	0,14
Total des déchets	5,95	6,10	5,35	5,23	5,10	5,28	5,16	5,05	5,15	5,63	5,16
TOTAL	86,36	82,09	81,89	82,78	85,03	84,69	85,31	85,85	87,85	88,02	88,34

ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée»
SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Annexe D : Émissions québécoises de GES selon le gaz et le secteur en 2000.

Catégories de sources	CO ₂	CH ₄	N ₂ O	CF ₄	C ₂ F ₆	SF ₆	HFC	TOTAL Québec
	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂	kt éq. CO ₂
Energie								
Utilisation de combustible								
Industries des combustibles fossiles	3 575	1	14	0	0	0	0	3 591
Production d'électricité services publics	363	0	2	0	0	0	0	365
Exploitation minière	12 961	21	223	0	0	0	0	12 604
Secteur manufacturier								
Construction	189	0	1	0	0	0	0	190
Transport	32 060	68	1 437	0	0	0	0	33 565
Résidentiel	5 187	853	164	0	0	0	0	6 211
Commercial et institutionnel	5 681	2	38	0	0	0	0	5 721
Autres	256	0	4	0	0	0	0	260
Sc us-Total de la combustion	59 671	952	1 884	0	0	0	0	62 507
Emissions fugitives								
Combustibles solides	0	0	0	0	0	0	0	0
Pétrole et gaz	65	68	0	0	0	0	0	133
Sc us-Total des émissions fugitives	65	68	0	0	0	0	0	133
Total de l'Energie	59 736	1 021	1 884	0	0	0	0	62 640
Procédés industriels								
Production de minéraux non métalliques	1 825	0	0	0	0	0	0	1 825
Production d'ammoniac, d'acide adipique et d'acide nitrique	0	0	0	0	0	0	0	0
Production de métaux ferreux	1 236	0	5	0	0	0	0	1 241
Production d'aluminium et de magnésium	3 410	0	0	3 285	397	1 231	0	8 323
Production d'autres produits et de produits indifférenciés	400	12	1	0	0	24	220	656
Total des procédés Industriels	6 872	12	5	3 285	397	1 255	220	12 046
Utilisation de solvants et d'autres produits	0	0	111	0	0	0	0	111
Agriculture								
Fermentation entérique (CH ₄)	0	2 223	0	0	0	0	0	2 223
Traitement du fumier (CH ₄ + N ₂ O)	0	1 795	792	0	0	0	0	2 587
Sols agricoles (CO ₂ + N ₂ O)	213	0	3 347	0	0	0	0	3 560
Total pour l'agriculture	213	4 018	4 139	0	0	0	0	8 370
Changement d'affectation des terres et foresterie	0	10	0	0	0	0	0	10
Déchets								
Enfouissement des déchets (CH ₄)	0	4 730	2	0	0	0	0	4 732
Traitement des eaux usées (CH ₄ + N ₂ O)	0	57	231	0	0	0	0	287
Incinération des déchets (CH ₄ + N ₂ O + CO ₂ produits carbonisés)	113	10	15	0	0	0	0	138
Total des déchets	113	4 797	247	0	0	0	0	5 158
TOTAL	66 934	9 858	6 386	3 285	397	1 255	220	88 335

ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée»

DOCUMENTATION PERSONNELLE

+)) -
[ÉMISSIONS nocives «FUGITIVES»][?]

A l'échelle du Québec, les gaz à effet de serre résultant des émissions «fugitives» de gaz se répartissent également entre le CO₂ et le CH₄ et équivalent chaque année en quantité pratiquement ceux résultant de l'incinération des déchets répartis en CO₂ à plus de 80% en CH₄ et N₂O pour la différence. Toutefois selon les Annexes C et D des émissions Québécoises de GES depuis 1990 ces émissions nocives seraient en croissance avec le gaz mais en régression avec l'incinération des déchets. C'est pourquoi l'objectif "identifié" de Gaz Métropolitain deviendra inévitablement critique:

« Limiter les émissions de gaz à effet de serre par mètre cube livré, attribuables à la distribution du gaz naturel. »

L'objectif de la société en commandite devrait donc plutôt être concrétisé en regard de la croissance de ses activités pour la même période. Entre 1990 et 2008, Gaz Métro s'est donnée pour objectif de réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre par mètre cube de gaz naturel livré. La réduction globale [théorique ou pratique][?] sur onze ans serait de 25,2 kilotonnes équivalent CO₂, ce qui correspond à une diminution de 36,9 % par mètre cube livré depuis 1990.

C'est pourquoi la société en commandite selon ses priorités devait nécessairement anticiper l'augmentation des plaintes des citoyens.

.)) -

+)) -
C'est pourquoi elle administre ses activités de développement et d'opération du réseau de distribution du gaz naturel à l'aide d'un système de gestion environnementale (SGE_ISO 14001). Ce système lui permet d'être bien au fait [?] des impacts possibles des opérations sur l'environnement ainsi que d'en prévenir ou d'en réduire la sévérité.

Elle a donc institué un «comité de liaison» avec la Fédération Québécoise des Municipalités. L'objectif du Comité est d'instituer un mécanisme de relations bilatérales. Le mandat du Comité de liaison GM – FQM est de favoriser la concertation entre le monde municipal et Gaz Métropolitain en constituant un lieu d'échanges permanent sur tout sujet les concernant. Assurer le maintien du dialogue et d'activités entre des représentants de la Fédération et la Société afin de permettre la diffusion d'informations, la mise en commun de points de vue respectifs et canaliser les attentes de chacun.

L'élé au cœur de la solution et la gestion efficace des plaintes

Grâce à une approche pédagogique favorisant la PARTICIPATION ACTIVE, utilisant des SITUATIONS RÉELLES ponctuées de TRUCS ET D'ASTUCES et proposant une PROCÉDURE SIMPLE, vous serez en mesure de mettre rapidement à profit ce que vous aurez appris. Au terme de cette formation, le participant sera apte à reconnaître les divers types de clientèle, il sera outillé pour traiter efficacement les critiques et les plaintes (politiques et administratives) et, enfin, il sera prêt à mettre en place un système de gestion des plaintes efficace et peu coûteux sur des sujets qui «font le tour» de la question! C'est donc ainsi que le Service de la formation de la FQM aurait institué un mode de communication entre les dirigeants-élus et les sujets à la manière du "droit" de la famille chez les avocats... une sorte de déclaration de guerre ouverte à l'ensemble de la Société Québécoise. Nos représentants refusent dès lors toute communication «civilisée» à la faveur des "conseils" chèrement payés [(SQDM #03F037000-1) #TPS : R108150103 #TVQ : 1006271932] auprès du Service de la formation de la FQM. Tous deviennent rapidement convaincus que le gaz deviendrait donc une arme trop sournoise et redoutable puisqu'il ne laisse jamais de trace sauf lors d'explosion (auquel cas l'accident inexplicable prend le dessus) presque «télécommandable à distance» auprès de certains jusqu'en campagne électorale [rappelez-vous simplement de l'Accueil Bonneau un DOSSIER «évité» de tous temps par tous les politiciens], sinon «jusqu'en campagne» tout-court.

.)) -

ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée»

DOCUMENTATION PERSONNELLE

+)) ,

La Fédération Québécoise des Municipalités et Gaz Métropolitain
annoncent la création d'un comité de liaison

.)) -
Sainte-Foy, le 30 septembre 2000 - Le président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM),
monsieur Pierre Ménard et le président et chef de la direction de Gaz Métropolitain, monsieur Robert
Tessier sont heureux d'annoncer la création d'un Comité de liaison GM-FQM. L'objectif du Comité est
d'instituer un mécanisme de relations bilatérales.

Le mandat du Comité de liaison GM – FQM est de favoriser la concertation entre le monde municipal et
Gaz Métropolitain en constituant un lieu d'échanges permanent sur tout sujet les concernant. Assurer le
maintien du dialogue et d'activités entre des représentants de la Fédération et la Société afin de
permettre la diffusion d'informations, la mise en commun de points de vue respectifs et canaliser les
attentes de chacun.

Le Comité entend également coordonner ses actions afin de favoriser la diversification énergétique dans
toutes les régions du Québec de manière à maximiser l'essor économique des communautés et assurer
un meilleur environnement. La composition du Comité sera constituée par trois représentants et d'un
coordonnateur de part et d'autre. Leurs travaux consisteront à proposer un plan de travail et à en assurer
le suivi auprès de la Fédération et de la Société.

La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) regroupe 1024 municipalités locales et 90 MRC
situées dans toutes les régions du Québec, sur 85 % du territoire québécois et dont le membership
dessert 2,5 millions de citoyens.

Gaz Métropolitain, avec un chiffre d'affaires de près de 1,5 milliards et plus de 1 300 employés, Gaz
Métropolitain est une importante entreprise énergétique québécoise et le troisième distributeur de gaz
naturel au Canada. Gaz Métropolitain dessert plus de 160 000 clients dans 250 municipalités au Québec
et est également présente dans le nord-est des États-Unis. Son réseau de conduites souterraines
s'étend sur plus de 8 400 km.

+)) ,

Services «professionnels» 9-1-1

Depuis quelques années, la FQM a su développer une expertise certaine en ce qui concerne
l'instauration du service 9-1-1 dans les municipalités. De ce fait, elle s'est impliquée de près dans la mise
en place de moyens susceptibles de l'améliorer. Ainsi, elle facilite le travail des municipalités qui désirent
mettre en place le service d'urgence téléphonique. Pour en savoir plus sur ce service, (cette section est
réservée exclusivement aux membres de la FQM).

.)) -

Formation: Gestion efficace des plaintes L'élú au cœur de la solution!

Les élus et employés municipaux sont régulièrement confrontés à des plaintes et à des critiques:

Comment réagir devant un citoyen insatisfait qui vous aborde dans la rue? Types de plaintes

Où diriger le plaignant? Mise en place d'un processus de suivi

Comment désamorcer une situation explosive? Comment répondre à une plainte

Comment établir un processus simple de gestion des plaintes? Durée et coût de la formation

Grâce à une approche pédagogique favorisant la PARTICIPATION ACTIVE, utilisant des SITUATIONS
RÉELLES ponctuées de TRUCS ET D'ASTUCES et proposant une PROCÉDURE SIMPLE, vous serez
en mesure de mettre rapidement à profit ce que vous aurez appris.

Au terme de cette formation, le participant sera apte à reconnaître les divers types de clientèle, il sera
outillé pour traiter efficacement les critiques et les plaintes (politiques et administratives) et, enfin, il sera
prêt à mettre en place un système de gestion des plaintes efficace et peu coûteux.

Des sujets qui font le tour de la question!

Des paramètres d'un plan d'intervention sur mesure;

Mise en place d'un «protocole» de gestion des plaintes.

ÉMISSIONS nocives FUGITIVES AVEC UNE PUBLICITÉ «privée»

DOCUMENTATION PERSONNELLE

+))
«Gestion efficace des plaintes» est une formation intensive d'une journée.

Pour les membres de la FQM : 190 \$ + taxes par participant.

Pour les non-membres de la FQM : 295 \$ + taxes par participant.

Tarifification spéciale de 150 \$ par participant avec plus de 3 inscriptions par municipalité

Les coûts sont admissibles à la déduction d'impôt en vertu des articles 337a), IV de la Loi sur les impôts du Québec et 118.5 et 118.6 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Ils sont également admissibles au 1 % de la formation de la main-d'œuvre (SQDM #03F037000-1).

Nos d'enregistrement de taxes : TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Une formation sur mesure!

Les municipalités désirant avoir une formation privée peuvent s'inscrire à un tarif de 1200 \$ pour un nombre illimité de participants, plus les frais de déplacement et d'hébergement du formateur (si nécessaire). Calendrier (pdf) Formulaire (pdf) Formation

À noter que les inscriptions sont valides uniquement sur réception du paiement adressé à la Fédération Québécoise des Municipalités, 2954, boul. Laurier, bureau 560, Sainte-Foy (Québec) G1V 4T2.

Pour plus de renseignements, écrivez-nous Inscrivez-vous dès maintenant!

Remplissez le formulaire (pdf) et faites-le parvenir par télécopie au (418) 651-1127. Poster ensuite l'original avec votre chèque à la FQM, 2954, boul. Laurier, bureau 560, Sainte-Foy (Québec), G1V 4T2

Pour plus d'information, communiquez avec le Service de la formation de la FQM par téléphone au (418) 651-3343 ou par courriel à formation@fqm.ca

.)) -
Sécurité publique

Une partie de la mission de la FQM consiste à défendre les intérêts de ses membres auprès des gouvernements. Les positions défendues sont adoptées par l'assemblée générale et le conseil d'administration sous la forme de résolutions.

Vous trouverez ici des résolutions adoptées par le conseil d'administration concernant la sécurité publique. Toutes les résolutions sont en format PDF. Seuls les membres de la FQM ont accès aux documents.

Schémas de couverture de risques

Politique nationale de la ruralité

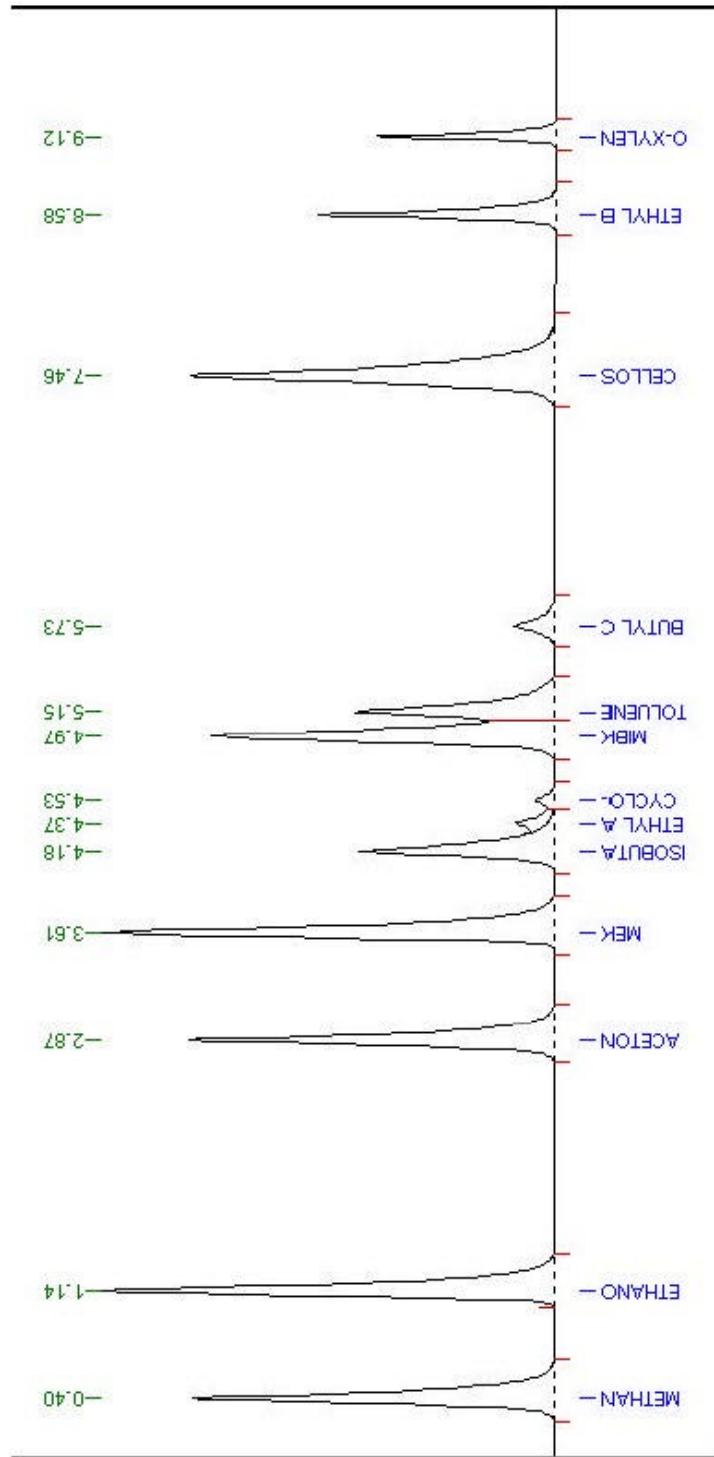
La FQM a travaillé avec acharnement, depuis plusieurs années, pour que soit mise en place une politique de la ruralité. Le 6 décembre 2001, ces actions ont finalement porté fruits avec le lancement de la première Politique nationale de la ruralité. Assortie d'un pacte rural et d'une Déclaration en faveur du monde rural, cette politique est, entre autres, dotée d'une enveloppe budgétaire totale de 90 M\$, destinée aux MRC, pour qu'elles mobilisent les communautés rurales, définissent ensemble des priorités d'intervention et financent les projets qui en découlent.

RÉGION 03 CAPITALE-NATIONALE

- | | | |
|-------------------------------------|--|------------------------|
| MRC Charlevoix* | MRC Charlevoix-Est | MRC La Côte-de-Beaupré |
| MRC La Jacques-Cartier | MRC L'Ile-d'Orléans | MRC Portneuf |
| Communauté Métropolitaine de Québec | | |
| M. JEAN-GUY BOUCHARD* | Maire de Petite-Rivière-Saint-François Préfet MRC Charlevoix | |

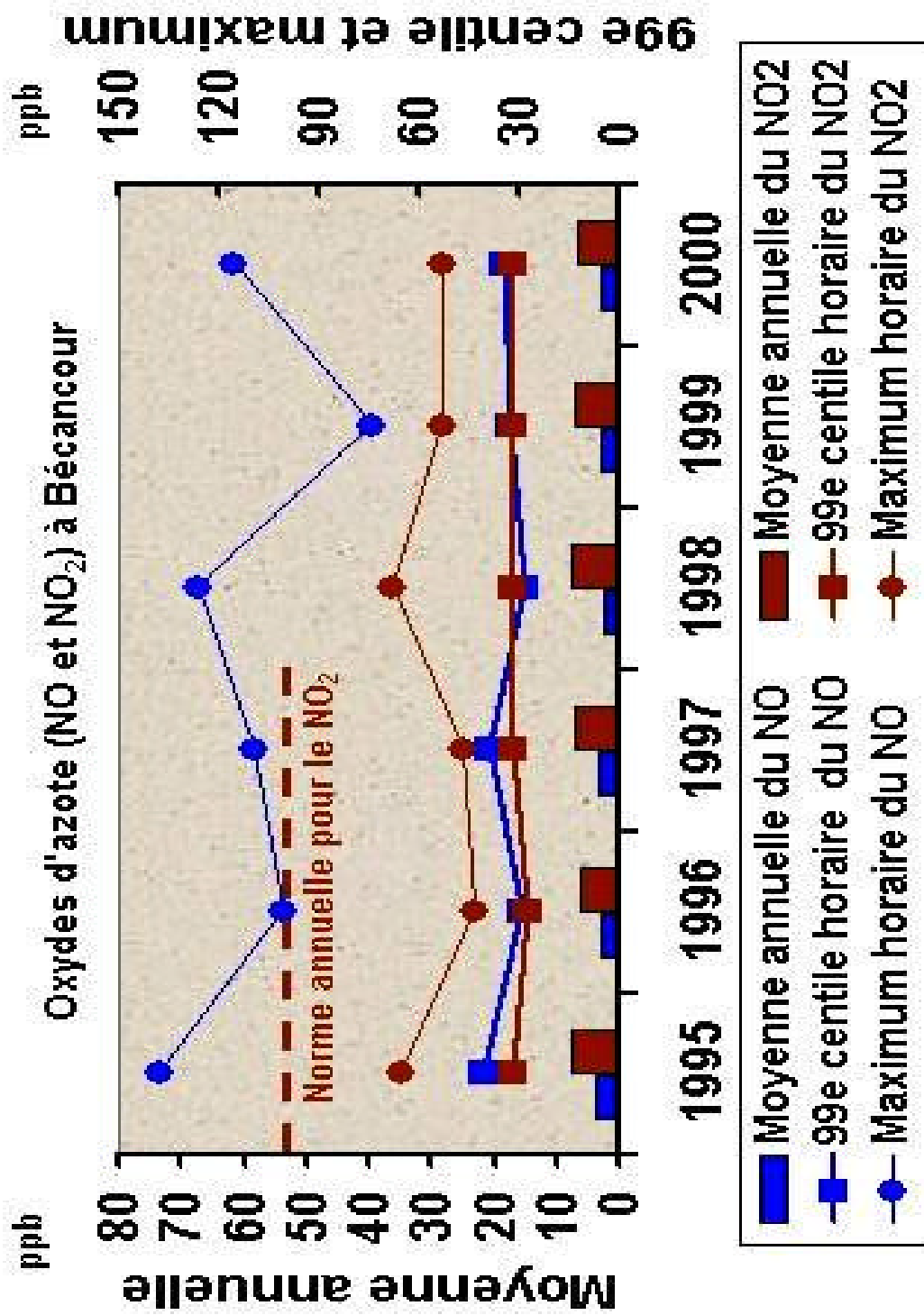
TECHNIQUES "SAVANTES" DE DÉTECTION
SOURCE DES EXPERTS PARKIN ELMER

Voici ce que l'on veut:



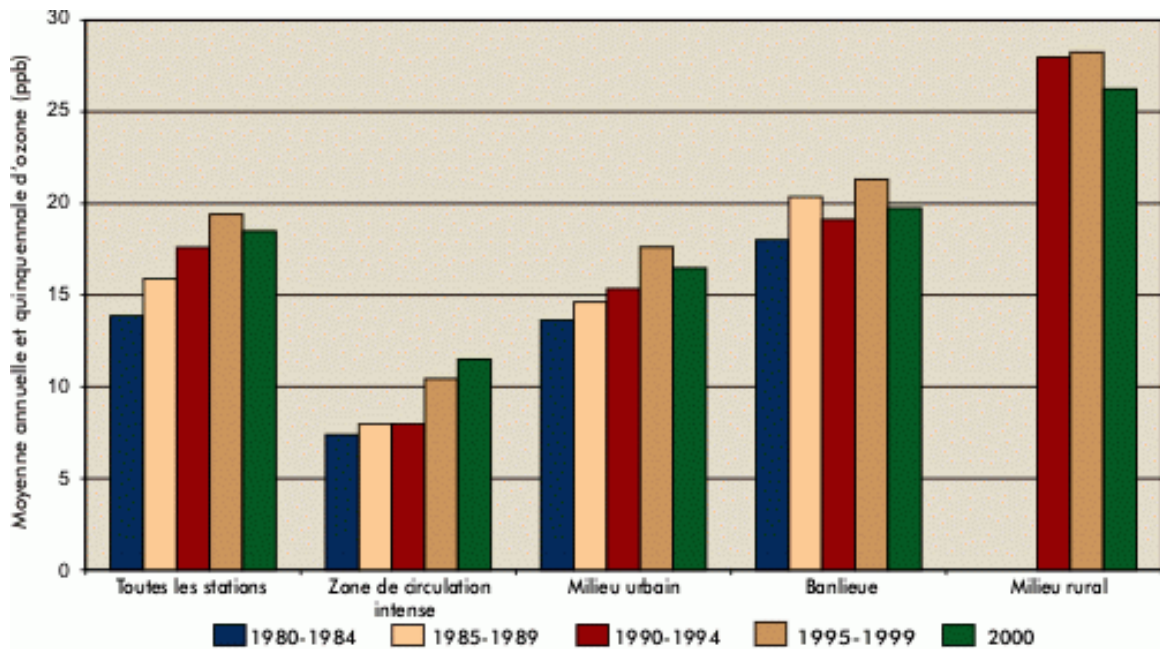
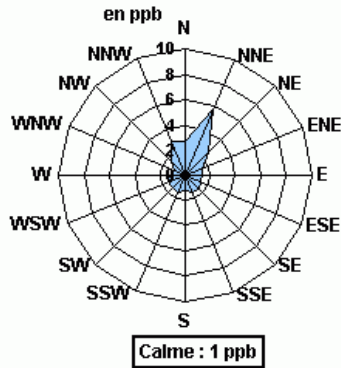
Chromatogramme (réponse en fonction du temps)





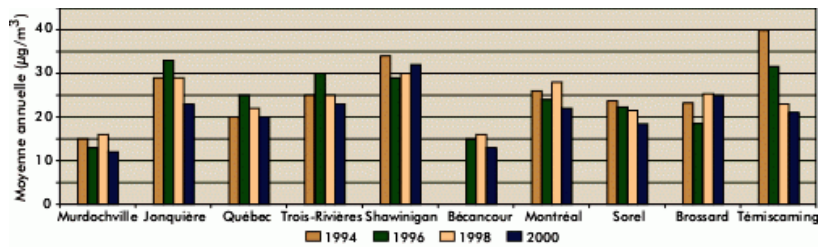
TECHNIQUES "SAVANTES" DE DÉTECTION SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Concentration moyenne de SO₂ par direction de vent, 1997-2000



ppb : partie par milliard.

Source : Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement.



1. Dont le diamètre aérodynamique est inférieur à 10 micromètres (µm).

Source : Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement

TECHNIQUES “SAVANTES” DE DÉTECTION SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Tableau 1

Évolution de la concentration moyenne géométrique annuelle des particules en suspension dans l'air de diverses agglomérations urbaines¹, Québec, 1980-2000²

Régions administratives et agglomérations urbaines	1980	1982	1984	1986	1988	1990	1992	1994	1996	1998	2000
	$\mu\text{g}/\text{m}^3$										
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean											
Chicoutimi-Jonquière	61	60	56	39	54	38	31	32	33	30	25
Jonquière	63	52	56	39	50	54	40	40	36	33	30
Alma	-	-	-	-	-	-	-	35	44	53	36
La Baie	-	41	50	33	39	35	33	30	45	34	32
Laterrière	-	-	-	-	-	13	15	17	24	18	16
03 Capitale-Nationale											
Communauté urbaine de Québec	90	59	63	45	49	43	40	44	43	41	37
04 Mauricie											
Trois-Rivières	75	70	63	50	46	38	32	34	39	31	29
Cap-de-la-Madeleine	62	56	57	41	47	37	36	39	45	34	35
Shawinigan	109	89	88	40	54	53	40	47	47	49	37
La Tuque	-	-	-	-	46	39	47	45	40	33	37
05 Estrie											
Sherbrooke	61	53	53	39	44	36	37	35	37	29	25
Asbestos	60	39	33	31	38	28	45	29	29	26	27
06 Montréal											
Communauté urbaine de Montréal	73	74	59	54	50	55	48	43	44	47	38
07 Outaouais											
Hull	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	31
08 Abitibi-Témiscamingue											
Rouyn-Noranda	-	-	-	34	31	29	26	18	24	24	22
Témiscaming	-	-	-	-	-	-	-	44	32	32	28
09 Côte-Nord											
Sept-Îles	33	25	35	29	24	22	22	20	-	-	-
Baie-Comeau	30	19	23	18	16	17	15	17	-	-	-
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine											
Murdochville	30	32	22	24	24	19	22	24	19	20	16
12 Chaudière-Appalaches											
Thetford Mines	35	29	28	30	30	29	38	24	34	26	25
Black Lake	46	38	38	35	31	19	26	25	-	-	-
13 Laval											
Laval	44	37	38	25	37	27	31	28	33	31	31
14 Lanaudière											
Joliette	-	-	-	-	-	-	53	42	63	73	72
15 Laurentides											
Saint-Jérôme	-	-	-	-	-	-	-	43	42	40	38
16 Montérégie											
Rive-Sud de Montréal	65	36	43	32	36	28	28	28	34	38	41
Sorel	68	60	47	31	39	30	32	34	46	38	35
17 Centre-du-Québec											
Bécancour	-	-	-	28	31	24	27	27	22	26	20

1. Une seule station par agglomération est présentée. La comparaison entre les agglomérations doit être faite avec prudence parce que toutes les stations n'ont pas la même représentativité spatiale. La norme annuelle est de 70 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les valeurs égales ou supérieures à cette norme sont en caractère gras.

2. Les données de ce tableau ne peuvent être comparées avec celles présentées dans l'édition 1995 du *Québec statistique* à cause de la méthodologie qui diffère.

Source : Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement.

TECHNIQUES “SAVANTES” DE DÉTECTION SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Tableau 2

Nombre de jours où l'ozone a dépassé 80 ppb¹, par région administrative, entre mai et septembre, Québec, 1991-2001

Région administrative	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 ²	2001
03 Capitale-Nationale	10	7	7	1	5	2	4	5	5	1	5
04-17 Mauricie-Centre-du-Québec	13	8	8	4	16	5	6	5	14	1	15
05 Estrie	14	4	5	3	5	2	3	3	3	1	8
06-13 Montréal-Laval	17	12	11	6	12	2	11	11	15	1	17
07 Outaouais	13	5	8	7	3	2	3	5	12	1	12
14 Lanaudière	-	-	-	-	-	6	8	5	7	0	7
15 Laurentides	6	7	4	3	6	1	2	5	4	1	4
16 Montérégie	17	7	4	5	16	6	7	11	13	0	20

1. Norme horaire selon le Règlement sur la qualité de l'air, en parties par milliard.

2. Les conditions météorologiques défavorables de l'année 2000 ont fait en sorte qu'il y a eu très peu d'épisodes de smog.

Source : Ministère de l'Environnement, Direction du suivi de l'état de l'environnement.

Tableau 3

Émissions dans l'atmosphère des principaux contaminants selon la source, Québec, 1990¹ et 1999

Source	Contaminants									
	Particules en suspension		Dioxyde de soufre (SO ₂)		Oxydes d'azote (NO _x)		Composés organiques volatils (COV)		Monoxyde de carbone (CO)	
	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999	1990	1999
	t									
Industries	148 790	88 893	335 481	252 567	44 563	41 227	93 055	106 349	346 374	344 956
Combustion										
non industrielle	33 527	42 710	24 112	15 904	17 961	20 166	43 903	57 613	203 966	269 190
Transport	18 015	15 069	30 124	19 799	314 139	303 380	202 831	111 828	1 820 080	885 345
Activités diverses										
non industrielles	—	—	—	—	—	—	83 220	50 440	—	—
Total	200 332	146 672	389 717	288 270	376 663	364 773	423 009	326 230	2 370 420	1 499 491

1. Les valeurs de 1990 ont été révisées et sont différentes des données présentées dans l'édition 1995 du *Québec statistique*.

Source : Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur industriel.

Tableau 5

Émissions dans l'atmosphère des principaux contaminants, Québec, 1980-1999

Année	Contaminants				
	Particules en suspension	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Oxydes d'azote (NO _x)	Composés organiques volatils (COV)	Monoxyde de carbone (CO)
	t				
1980	456 530	1 097 911	290 787	344 659	2 131 025
1985	309 841	692 715	239 876	359 192	1 914 503
1990 ¹	200 332	389 717	376 663	423 009	2 370 420
1991	174 874	367 851	339 243	380 473	2 254 121
1992	165 024	375 652	329 916	372 639	2 230 866
1993	157 143	375 403	321 667	370 856	2 157 436
1994	166 579	371 924	334 260	362 982	1 992 011
1995	133 463	361 983	362 249	358 656	1 827 936
1996	142 905	353 070	344 634	334 707	1 683 480
1997	140 582	335 241	361 966	340 157	1 692 164
1998	146 248	313 216	368 714	332 447	1 550 178
1999	147 969	288 817	364 773	326 230	1 499 491

1. Les valeurs de 1990 ont été révisées et sont différentes des données présentées dans l'édition 1995 du *Québec statistique*.

Source : Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur industriel.

TECHNIQUES “SAVANTES” DE DÉTECTION SOURCE DU GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

Tableau 4
Émissions de dioxyde de soufre (SO₂) selon le type de source, Québec, 1990¹ et 1999

Source	1990	1999	Source	1990	1999
t			t		
Industries			Autres sources		
Usines de pâtes et papiers	41 947	22 434	Usage de solvants	<1	47
Industries de transformation du bois	40	446	Incinérateurs	915	205
Scieries	40	283	Centrales thermiques Hydro-Québec	11 272	7 792
Usines de panneaux de bois	<1	163	Combustion non industrielle	12 841	8 112
Industries du fer et de l'acier	19 977	18 154	Administration publique	1 148	317
Sidérurgies	9 750	8 446	Agriculture	668	166
Fonderies de fonte et d'acier	95	56	C.C.U.M./Montréal	19	89
Usines de bouletage et de minéral de fer	8 287	8 443	Chauffage au bois	430	564
Usines de ferro-alliages	1 846	1 210	Commerce et institution	3 152	1 938
Alumineries	25 669	41 456	Résidentiel	7 424	5 038
Industries chimiques	14 478	6 482	Transport	30 124	19 799 ²
Industries de la chimie organique	370	100	Aéronefs	890	735
Industries de la chimie inorganique	13 247	6 351	Automobiles diesel	217	39
Industries pétrochimique	862	30	Autres moteurs diesel	2 077	2 714
Raffineries de pétrole	13 808	15 173	Autres transports	<1	<1
Cimenteries et usines de chaux	14 863	9 569	Bateaux	12 540	10 097
Cimenteries	14 061	7 438	Camions lourds diesel	8 459	2 667
Usines de chaux	802	2 131	Camions lourds essence	71	63
Usines d'extraction de zinc	4 055	5 044	Camions légers diesel	622	104
Usines d'extraction de cuivre	189 618	128 757	Camions légers essence	1 192	770
Autres industries	10 111	4 798 ²	Chemins de fer	691	642
Industries des produits de plastique	127	0	Hors route essence	76	44
Industries des produits de caoutchouc	<1	4	Motocyclettes	5	3
Industries ayant des sources étendues	2 890	128	Voitures essence	3 284	1 922
Usines d'abrasif	3 469	2 344			
Usines de produits réfractaires	292	148			
Industries des produits en argile	<1	167			
Usines d'électrodes de carbone	253	128			
Industries des boissons et aliments	<1	8			
Industries non classées	2 117	1 357			
Mines et moulins d'amiante	963	511			
Sites d'enfouissement	<1	1			
Divers	0	2			
Total des industries	334 566	252 314	Total des autres sources	55 151	35 956²
Toutes les sources	389 717	288 270			

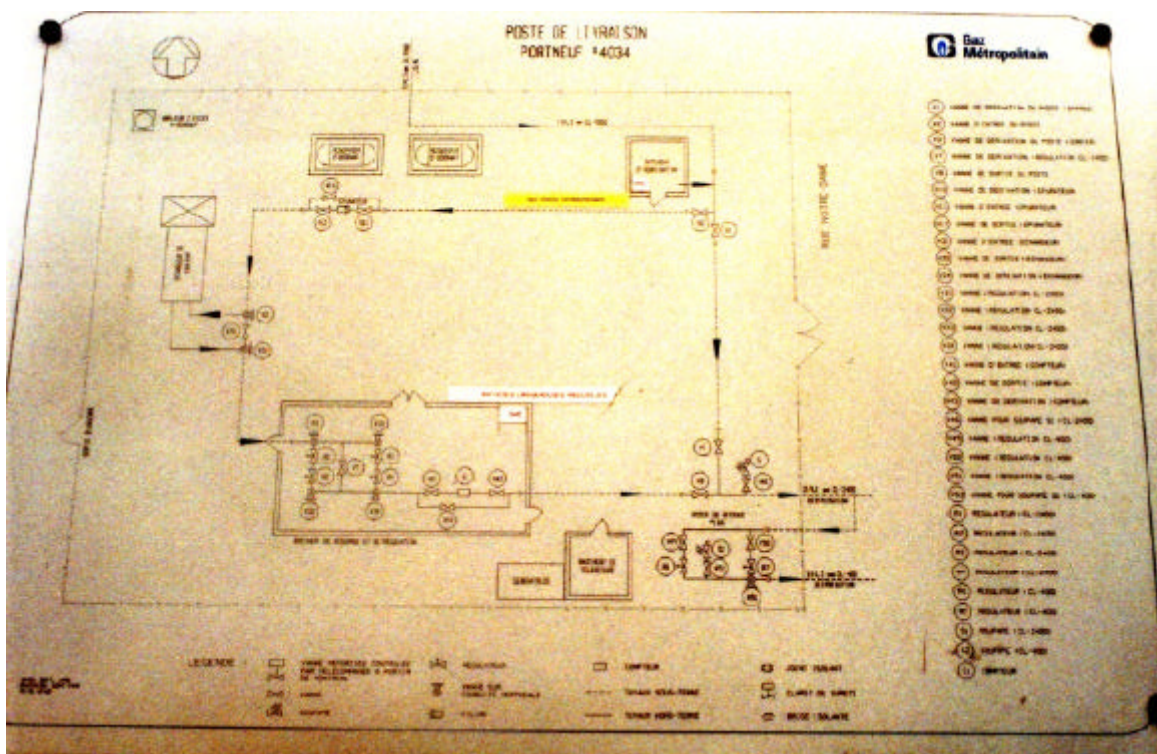
1. Les valeurs de 1990 ont été révisées et, dans certains cas, sont différentes des données présentées dans l'édition 1995 du *Québec statistique*.

2. En raison de l'arrondissement des données, les totaux peuvent différer de la somme de leurs parties.

Source : Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur industriel.



TECHNIQUES "SAVANTES" DE DÉTECTION
DOCUMENTATION PERSONNELLE



RÉFÉRENCES ET QUALITÉ horaire DE L'AIR EN RÉGION

DOCUMENTATION PERSONNELLE

www.acec.ca/en/member/profiles/display_profile.asp?track=dp&itemid=245
www.agences04.qc.ca/documents/2003/mem_bape_cog_bec.pdf
www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/documents/Amelioration.pdf
www.aicanada.ca/f/pdfs/621
www.aiei.org/table_des_matières_Paris.pdf
www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/pr01_f.pdf
www.assnat.qc.ca/archives-35leg1se/fra/Publications/debats/journal/ch/941130.htm
www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gazoduc-becancour/
www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gazoduc-montreal/documents/PR3-2.pdf
www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gazoduc-becancour/documents/pr3-2-Ann-A.pdf
www.bibliotheques.uqam.ca/ressources/nouvelles_acquisitions/
www.boreal-laser.com
www.bst.gc.ca/fr/publications/annual_report/report2000_2001.pdf
www.cca-acc.com/factsheet/factsheet3fr.html
www.cca-acc.com/factsheet/stats1103fr.pdf
www.cch.ca/francais/index.asp
www.ceaa-acee.gc.ca/015/0002/0011/References_f.htm
www.ceaa-acee.gc.ca/017/0005/2_f.htm
www.cec.org/files/pdf/POLLUTANTS/pol_f_FR.pdf
www.cec.org/files/pdf/EC6elec_FR.pdf
www.cen-rce.org/fre/caucuses/assessment/docs/reporter07_automne2003.pdf
www.chrs.ca/AnnualReports/1997-1998/AR1997-1998Fra.pdf
www.chrs.ca/AnnualReports/2000-2001/AR2000-2001Fra.pdf
www.cogeby.qc.ca/pdf/profil/introduction.pdf
www.copa.qc.ca/Francais/Nos_activites_fr/Assgenpreced/Quebec1997/synt_dev_20.html
www.cpeq.qc.ca/anglais/apropos/LettreBPC.pdf
www.cpeq.qc.ca/apropos/memoc32.pdf
www.crecq.qc.ca/documents/memoire_cogeneration.PDF
www.crem.qc.ca/doc.htm
www.cric.ca/pdf/cahiers/cahierscric_juin2002.pdf
www.cuslm.ca/biblio/index82.pdf
www.dfait-maeci.gc.ca/department/pr_2001/section02-fr.asp
www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/publications/reports-rapports/ann98/part2_f.asp
www.docip.org/francais/update_fr/up_fr_25_26.html
www.ec.gc.ca/air/introduction_f.html
www.ec.gc.ca/npri-inrp-comm/default.asp?lang=Fr&n=460752D2-1
www.ec.gc.ca/p2progress/1997-1998/fr/sec2-3.cfm
www.ec.gc.ca/p2progress/1999-2000/fr/sec2_3.cfm
www.ec.gc.ca/pdb/querysite/substance_details_f.cfm
www.ec.gc.ca/pdb/querysite/substance_details_e.cfm
www.ec.gc.ca/pdb/querysite/facility_substance_summary_f.cfm
www.ec.gc.ca/pdb/querysite/results_f.cfm
www.ec.gc.ca/transport/airqualityfr.htm
www.ecoparis.org/mot.php3?id_mot=53&debut_breves=150
www.energyefficiency.org/eecentre/eecentre.nsf/0/303d97f05da6baf28525
www.environmentandresources.ca/default.asp?lang=Fr&nav=25EDBDA2-11
www.equipement.gouv.fr/recherche/publications/
www.fad.bf.refer.org/sem08_pollution_industrielle/boues_rouges.htm
www.fsa.ulaval.ca/personnel/vernag/PUB/EHR.html
www.ftm-cgt.fr/OLD/international/atelierscr.htm
www.globenet.org/aitec/chantiers/mondialisation/
www.gnb.ca/0000/publications/evalf/recueil/items-geographie.pdf
www.gnb.ca/0009/0355/0005/0012-f.html

www.gnb.ca/0276/reports/pdf/rapportvtt.pdf
www.hydroquebec.com/publications/fr/rapport_perf_enviro/
www.hydroquebec.com/suroit/pdf/avantprojet_vol1/suroit_v1_chap6.pdf -
www.iepf.org/docs/lef/lef42.pdf
www.iepf.org/docs/lef/lef37.pdf
www.iijcan.org/nb/loi/lcnb/20030627/c-5.2/tout.html
www.iijcan.org/nb/regl/rcnb/20030627/1998r.41/tout.html
www.infoexport.gc.ca/ie-fr/DisplayDocument.jsp?did=397
www.inspq.qc.ca/bulletin/bise/1997/bise_8_2.asp?Annee=1997
www.interex.fr/opport/opport.asp?ATLAS=86&SECUID=3
www.irsst.qc.ca/fr/_infolabo_100013.html
www.jr-international.fr/modules.php
www.julos.be/julos_leflo43.pdf
www.kassdusiecle.com/news.html
www.mamsl.gouv.qc.ca/pdf_mamm/fina/rapport_final_phase_I.pdf
www.menv.gouv.qc.ca/changements/agir_ensemble/partners.htm
www.menv.gouv.qc.ca/publications/index_titre.htm
www.meteo-media.com/Meteo/Villes/Can/Pages/CAQC0433.htm
www.mrclassomption.qc.ca/SAR2v2/sar2chap11.pdf
www.mrclassomption.qc.ca/SAR2v2/sar2compchap7.pdf
www.nccp.ca/html/tables/pdf/options/finalEpaper-fr.pdf
www.nccp.ca/NCCP/national_stakeholders/pdf/submissions/july0902
www.neb-one.gc.ca/energy/supplydemand/2003/French/SupplyDemand2003_f.pdf
www.neb-one.gc.ca/Publications/RegulatoryAgendas/RegulatoryAgenda1999_69_f.htm
www.newswire.ca/releases/April2003/28/c5295.html
www.npa-pan.ca/docs/chapitre5.pdf
www.nrtee-trnee.ca/Publications/PDF/Eco-efficiency_Workbook_f.pdf -
www.ns.ec.gc.ca/epb/pollprev/present_f.html
www.oaia.on.ca/wo_borders.pdf
www.parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/debates/122_2001-11-30/han122_1155-f.htm
www.parl.gc.ca/english/hansard/index/e-35-2_4-f.html
www.partivertquebec.org/article.php3?id_article=31
www.petrohrsc.ca/pdf/finalreport_fra.pdf
www.plq.org/plqqc/portneuf/portneuf.htm
www.ppforum.ca/ow_fr/ow_fn_spr_2002_fr.pdf
www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/archives_discours/
www.proplacement.qc.ca
www.quebecmonde.com/listes_communications.htm
www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2004-24.pdf
www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2003-147.pdf
www.sfdetection.com
www.snic-ammann.com/securite/securite.htm
www.sortirdunucleaire.org/archives/divers/silenceindex98.html
www.spsi.qc.ca/dereg/prod/chanpara.htm
www.structurae.net/en/refs/titles/alphap.php
www.suncor.com/SiteAdmin/data/1/rec_docs/15_97arfre.pdf
www.tc.gc.ca/sujet/pubs/FaitsSaillants/1998-1999/imprimante.htm
www.themis.umontreal.ca/revue/rjtvol33num2/lafond.pdf
www.transcanada.com
www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/etatgen/radiocan/n-82-1.html -
www.uqac.ca/msiaa/Annexes/Annexe16.pdf
www.uqac.ca/msiaa/PortraitRef.pdf
www.uquebec.ca/bap/bap/mag_reseau/mag99_04/rep.html
www.vcr-mvr.ca/registry/out/C1216-31OCT00PL-PDF.PDF
www.vcr-mvr.ca/registry/out/C1216-29OCT99PL-PDF.PDF
www.ville.montreal.qc.ca/rpm

RÉFÉRENCES ET QUALITÉ horaire DE L'AIR EN RÉGION

GAZ MÉTROPOLITAIN

MINIMUM de 81 membres OIQ

G2C1K8	1960	GM	JG.Jacques Laroche	chargé de compte	418-845-3542
J1L1C1	1965	GM	Richard Gaudet	2815 King O. Sherbr.	450-821-5254
H2K2X3	1965	GM	André Létourneau	chef service	514-598-3539
H2K2X3	1966	GM	Gaston Lapointe	chargé de compte	514-598-3439
H2K2X3	1971	GM	Pierre Lavallée	chargé d'ing.	514-598-3075
H2K2X3	1972	GM	André Tougas	chargé de comptes	514-598-3158
H2K2X3	1973	GM	Donato DiMaulo	Chef admin. Ventes	514-598-3820
H2K2X3	1974	GM	Claude Doré	Chef de service	514-598-3017
H2K2X3	1974	GM	Michel Gervais	chargé ing.corrosion mgervais@reseaubec.com	514-598-3025
G2C1K8	1975	GM	André Boulanger	Vpvente Neufchatel	418-845-3538
H2K2X3	1975	GM	Michel Dupont	Chef de service	514-598-3497
H2K2X3	1975	GM	Bui-Quang, Hung	VP des ventes	514-598-3366
H2K2X3	1975	GM	Xuan-C Mai	chef service	514-598-3085
H2K2X3	1976	GM	Paul B. Mitnyan	chef service	514-598-3068
G2C1K8	1976	GM	Pierre Chouinard	2300JeanPerrin	418-845-3505
H2K2X3	1977	GM	Gilles Auger	Cons. Princ.	514-598-3896
H2K2X3	1977	GM	Adel Bashalani	Cons. Princ.	514-598-3756
H2K2X3	1977	GM	Jean Trudelle	cons. constr.	514-598-3579
H2K2X3	1978	GM	Richard Fallon	Dir. CONSULGAZ	514-598-3898
H2K2X3	1978	GM	Christian Goodhue	cons. Tech.	514-598-3781
H2K2X3	1978	GM	Riad K Saad	design+gest. Rés.	514-598-3470
H2K2X3	1978	GM	J Pierre Denault	Chef service clients	514-598-3161
H2K2X3	1978	GM	Kébir Ratnani	dir. Dév.	514-598-3582
H2K2X3	1979	GM	Yvon D.Miron	dir.vente cpts nation.	514-598-3620
H2K2X3	1979	GM	Gérard Kubat	chargé d'ing.	514-598-3397
H2K2X3	1979	GM	Serge Laviolette	chargé ing.	514-598-3076
H2K2X3	1979	GM	Florent Memme	chargé d'ing.	514-598-3522
H2K2X3	1979	GM	Pierre Noiseux	cons principal	514-598-3022
H2K2X3	1980	GM	Marc A Beauchemin	Dir. CONSULGAZ	514-598-3897
H2K2X3	1980	GM	Gilbert Denis	Cons. Principal	514-598-3329
H2K2X3	1980	GM	Serge Girard	cons.vente gdes entrepr	514-598-3806
J4V1M9	1980	GM	Michel Lauriault	vente Montérégie	450-871-3706
H2K2X3	1980	GM	Jean-Pierre Noël	chef service	514-598-3774
H2K2X3	1981	GM	André D. Gougeon	chef gest.qualité	514-598-3722
H2K2X3	1981	GM	Richard F.Tessier	cons syst.Inf	514-598-3282
H2K2X3	1981	GM	Serge Gagnon	qualité du mesurage	514-598-3191
H2K2X3	1981	GM	Raymond Sauvageau		514-598-3024
H2K2X3	1982	GM	Guy Desrosiers	Cons.Tech.Dév.Assist.	514-598-3779
H2K2X3	1982	GM	Daniel Laurier	cons.tech.vente	514-598-3771
H2K2X3	1982	GM	Thierry Vandal	conseiller exécutif	514-598-3377
H2K2X3	1984	GM	Michel Beaudet	Cons.tech.	514-598-3773
H2K2X3	1984	GM	Michel Beaudet	cons technique	514-598-3773
H2K2X3	1984	GM	Jean Leclair	cons. Tech.	514-598-3817
H2K2X3	1984	GM	Emmanuel Morin		514-598-3046
H2K2X3	1984	GM	Robin Roy	cons technique	514-598-3812
H2K2X3	1986	GM	René Brousseau	Chargé d'ingénierie III	514-598-3031
H7L4S2	1986	GM	Louise Delorimier	Chef vente LAVAL	450-629-5444
H2K2X3	1988	GM	Charles Bergevin	Chargé ingénierie	514-598-3137
H2K2X3	1990	GM	Benoît Forget	Analyste télécom	514-598-3473
H2K2X3	1990	GM	Jean Jr Cartier	Chef des ventes	514-598-3307
H2K2X3	1990	GM	Sylvain L Coulombe	chargé ingénierie	514-598-3058
H2K2X3	1991	GM	Guy Cloutier		514-598-3287
J1L1M1	1991	GM	Daniel Delandes	Instr.240 Léger Sherb	819-821-5272
H2K2X3	1991	GM	Claude Dupuis	Cons.commerce des tech.	514-598-3843
H2K2X3	1993	GM	Pierre-André Blais	Chargé d'ingénierie	514-598-3034
H2K2X3	1993	GM	Nadine Lizotte	releveur tech.	514-598-3444
H2K2X3	1994	GM	André Belley	Coord.analyse tech.	514-598-3651
J1L1M1	1994	GM	Paul-André Cloutier	240 Léger Sherb	819-821-5269

RÉFÉRENCES ET QUALITÉ horaire DE L'AIR EN RÉGION

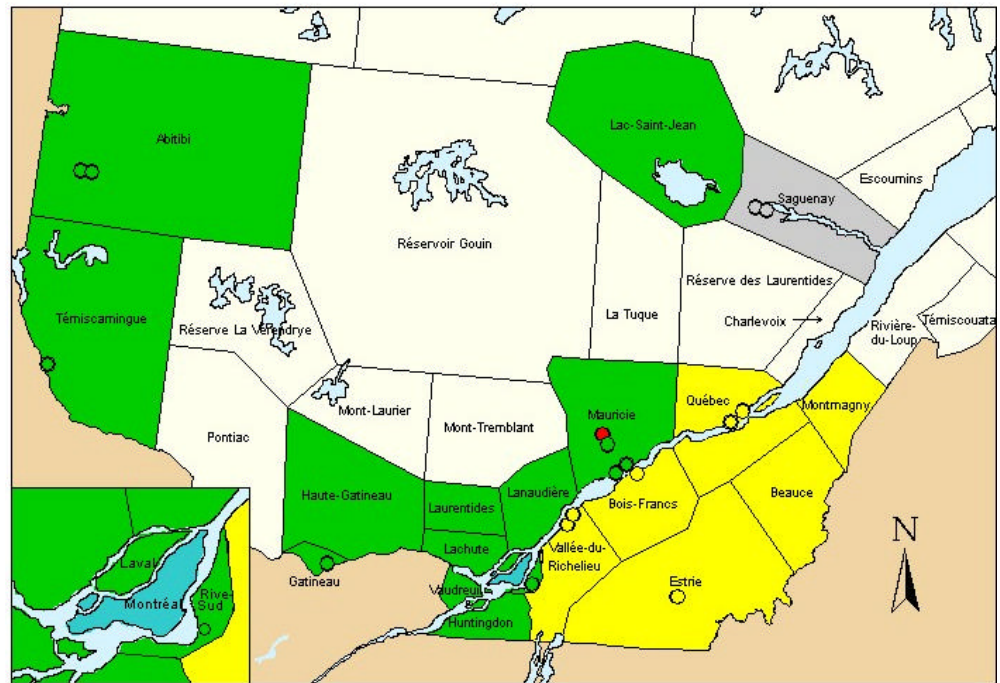
GAZ MÉTROPOLITAIN

MINIMUM de 81 membres OIQ

H2K2X3	1994	GM	Claudia Gagnon	releveur tech	514-598-5631
G2C1K8	1994	GM	François Matte	2300JeanPerrin	418-845-3529
H2K2X3	1994	GM	Charles Mayer	analyste tech.	514-598-3817
J4B5X9	1994	GM	Patrick Phan		514-871-3709
H2K2X3	1995	GM	Dany Corneau	Analyste tech	514-598-3651
H2K2X3	1995	GM	Martin Croteau	Releveur	514-598-3019
H2K2X3	1995	GM	Nadia Lapointe	analyste	514-598-3651
H2K2X3	1995	GM	Stéphane Lavergne	releveur	514-598-3444
H2K2X3	1995	GM	Vincent Robert	stagiaire	514-598-3651
H7L4S2	1995	GM	Marc St-Georges	analyste Stag.	450-629-5449
H2K2X3	1995	GM	Phu Tho Nguyen		514-598-3651
J4B5H3	1977	GN	Bernard Leduc	con. Principal dév.tech	450-449-4774
J4B5H3	1978	GN	Richard Béraud	cons.princ 1350 Nobel	450-449-4774
J4B5H3	1978	GN	Benoît Leduc	con. Principal dév.tech	450-449-4774
J4B5H3	1980	GN	Jean O'Connor	Ctre Tech. Gaz Naturel	450-449-4774
J4B5H3	1991	GN	Marc Francoeur		450-641-8130
J4B5H3	1991	GN	Daniel Robert	ing. Rech. 1350 Nobel	450-449-4774
J4B5H3	1993	GN	Dany Boulanger	ing.instr. 1350 Nobel	450-449-4777
J4B5H3	1994	GN	Martin Binet	ing.recher 1350 Nobel	450-449-4774
J4B5H3	1994	GN	Carl Gamache		450-449-4774
J4B5H3	1994	GN	David Lessard	stagiaire	450-449-4774
H3B3M4	1975	TQM	Simon Vézina	1 Pville-Marie #2220	514-874-8800
H3B3M4	1976	TQM	Guy Langlois	chef service entretien	514-874-8800
H3B3M4	1977	TQM	Bruno StLaurent	chef Propr.immobilier	514-874-8873
H3B3M4	1981	TQM	Gabriel I Pop	Gazoduc TQM	514-874-8871
H3B3M4	1987	TQM	Catherine Pineau		514-874-8884
H3A2A5	1960	OIQ	Michel Dagenais	2020 University 18e	514-845-6141
H3A2A5	1966	OIQ	Hubert Stéphenne	2020 University 18e	514-845-6141
H3A2A5	1977	OIQ	Rémi Alarent	2020 University 18e	514-845-6141
J0H2G0	1969	UD	Urgel Delisle	StChsRichelieu	450-584-2207
J0H2G0	1978	UD	Michel S Cournoyer	StChsRichelieu	450-584-2207
J0H2G0	1989	UD	François Granger	Urgel Delisle & Assoc	450-584-2207
J0H2G0	1989	UD	Claude Veilleux	agronome & ingénieur	450-584-2207
J0H2G0	1994	UD	Patrick Provost	StChsRichelieu	450-584-2207
H3A1G1	1960	CNRC	David C.Ellis	770 Sherbrooke O. 8e	514-283-8231
J4B6Y4	1963	CNRC	RolandD Francoeur	Boucherville	450-641-5111
K1A0R6	1966	CNRC	Gilles Dupont	1500 Ch.Montréal Ott	613-993-5970
G1V4C7	1967	CRIQ	Jean-M Vincent	333 Franquet Ste-Foy	418-652-2207
J4B6Y4	1971	CNRC	Richard Connolly	Boucherville	450-641-5059
H2M2N9	1972	CRIQ	René Croteau	8475 C-Colomb	514-383-3242
G1V4C7	1974	CRIQ	Raynald Courtemanche	Franquet Ste-Foy	418-659-1550
H2M2N9	1975	CRIQ	Ginette Delisle	8475 C-Colomb	514-383-1550
J4B6Y4	1976	CNRC	Serge R Dallaire	Boucherville	450-641-5227
J4B6Y4	1978	CNRC	Marc Dufour	Boucherville	450-641-5118
J4B6Y4	1982	CNRC	Denis Charland	Boucherville	450-641-5078
G1V4C7	1990	CRIQ	Michel Fontaine	Franquet Ste-Foy	418-659-1550
H2K2X3	????	GM	Emmanuel Morin	ing. Géomatique	
H2K2X3	????	GM	Martin Binet	datatech	
H2K2X3	????	GM	Sébastien Lajoie	datatech	
H2K2X3	????	GM	Simon Garneau	dir.ventes gdes entreprises	
H2K2X3	????	GM	Robin Roy	chef assist. Tech.	
H2K2X3	????	GM	Pierre Lavallée		
H2K2X3	????	GM	Gilles Boucher	Gaz Métropolitain	
H2K2X3	????	GM	René Boltet	et	
H2K2X3	????	GM	Francis Lebus	Cons.princ l'eau 598-3752	598-3725
H3B4L8	????	GM	Me Réjean Blaquièrre	600GauchetièreO#2400	rejean.blaquiere@ddsm.ca
????	GN	Caroline Duphily	ing. De recherche		
????	GN	Hélène Massé	École de technologie gazière		

RÉFÉRENCES ET QUALITÉ horaire DE L'AIR EN RÉGION DOCUMENTATION PERSONNELLE

22 avril 2004, 12 h



- Bon
- Acceptable
- Mauvais
- Montréal
- Non couvert
- Non disponible

voir <http://image.gq.mmfp.gouv.qc.ca/?fif=/pcq/carto/211/carte/21112201.itiff>